

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'URBANISME  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION RURALE  
DE TABOUDA  
(PROVINCE DE TAOUNATE)



RAPPORT JUSTIFICATIF

V.P Août 2015

RACHID MIHFAD, Architecte D.E.N.A. 24, Rue Moulay Rachid, Apt 5 Rabat 10000  
Tél : 06 61 77 01 26 / FAX 05 37 70 34 47 | E-Mail : mihfad@hotmail.com

## SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONTEXTE RÉGIONAL ET PROVINCIAL</b>	
<b>1. CONTEXTE REGIONAL .....</b>	<b>4</b>
1.1. INTRODUCTION .....	4
1.2. ACCESSIBILITE .....	4
1.3. CADRE NATUREL ET GÉOGRAPHIQUE .....	6
1.3.1. UNITES GEOGRAPHIQUES .....	6
1.3.2. TYPES DES SOLS .....	6
1.3.3. RESSOURCES EN EAU .....	7
1.3.4. OCCUPATION DU SOL .....	7
1.4. POTENTIEL HUMAIN .....	8
1.4.1. PART DE LA POPULATION REGIONALE DANS LE NATIONAL .....	8
1.4.2. VOLUME DE LA POPULATION REGIONALE .....	8
1.5. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT .....	9
<b>2. CONTEXTE PROVINCIAL .....</b>	<b>9</b>
2.1. CADRE ADMINISTRATIF .....	9
2.2. CADRE PHYSIQUE ET NATUREL .....	11
2.2.1. RELIEF .....	11
2.2.2. CLIMAT .....	11
2.2.3. POTENTIEL HUMAIN .....	11
2.3. POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES .....	12
2.3.1. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE .....	12
2.3.2. L'INDUSTRIE .....	13
2.3.3. L'ARTISANAT .....	13
2.3.4. LE TOURISME .....	13
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONTEXTE COMMUNAL DE L'AIRE D'ÉTUDE</b>	
1. APERÇU HISTORIQUE .....	14
2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE .....	14
3. ACCESSIBILITÉ .....	16
4. DONNEES PHYSIQUES ET NATURELLES .....	17
5. CLIMAT ET RESSOURCES NATURELLES .....	19
6. CARACTERISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUE .....	19
6.1. PROFIL DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE .....	19
6.2. STRUCTURE DE LA POPULATION PAR AGE ET PAR SEXE .....	21
6.3. LA MIGRATION : .....	22
6.4. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES : .....	22
7. PROBLEMATIQUE SOCIOÉCONOMIQUE .....	23
7.1. PROFIL SOCIOECONOMIQUE .....	23
7.2. BASE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE .....	24
7.2.1. AGRICULTURE .....	24
7.2.2. ÉLEVAGE .....	26
7.2.3. COMMERCE .....	27
7.2.4. ARTISANAT ET TOURISME .....	27

7.3.	TAUX DE PAUVRETÉ ET DE VULNÉRABILITÉ .....	28
8.	PROBLEMATIQUE SOCIO-SPATIALE.....	<b>29</b>
8.1.	STATUT FONCIER DES TERRAINS .....	29
8.2.	ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURE DE BASE.....	30
8.2.1.	RESEAUX ROUTIERS, VOIRIES ET TRANSPORT.....	30
8.2.2.	RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU POTABLE.....	32
8.3.	ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE.....	33
8.3.1.	EQUIPEMENTS SCOLAIRES.....	33
8.3.2.	ÉQUIPEMENTS DE SANTE .....	34
8.3.3.	ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS .....	34
8.3.4.	AUTRES ÉQUIPEMENTS .....	34
8.4.	HABITAT ET INFRASTRUCTURE DE BASE.....	36
8.4.1.	CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT .....	36
8.4.2.	ASSAINISSEMENT LIQUIDE ET SOLIDE.....	37
8.5.	DOCUMENT D'URBANISME .....	38
9.	CONCLUSION .....	39
<b>PROJECTIONS SOCIO-SPATIALES ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES</b>		
I.	<b>LES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES.....</b>	<b>40</b>
1.	LES PRINCIPES DÉMOGRAPHIQUES.....	40
2.	LA MÉTHODE TENDANCIELLE MODULEE .....	40
3.	LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE GENERAL .....	41
4.	TENDANCES FUTURES DE LA POPULATION A L'HORIZON DU PDAR.....	41
II.	<b>PERSPECTIVES SOCIO-ECONOMIQUES .....</b>	<b>43</b>
1.	INTRODUCTION.....	43
2.	LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL DE LA POPULATION DU CENTRE .....	45
3.	LA REDYNAMISATION DE L'ECONOMIE LOCALE .....	45
III.	<b>BOOSTER L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE VIA LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL DU CENTRE.....</b>	<b>48</b>
1.	LA REQUALIFICATION DE LA FORMATION ET DE L'EDUCATION.....	48
2.	L'AMELIORATION ET LA GENERALISATION D'UNE OFFRE SANITAIRE ADEQUATE.....	49
3.	LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET LA CORRECTION DE LA CARENCE ENREGISTREE A CE NIVEAU.....	49
4.	GESTION SPATIALE.....	50
5.	PROMOTION D'UN TISSU ECONOMIQUE DIVERSIFIE POUR UN TERRITOIRE ECONOMIQUEMENT ATTRACTIF .....	51
IV.	<b>LES OBJECTIFS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT.....</b>	<b>52</b>
V.	<b>LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT .....</b>	<b>52</b>
VI.	<b>LES ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT .....</b>	<b>53</b>
VII.	<b>LES OPTIONS D'AMENAGEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE LAAMARNA .....</b>	<b>53</b>
VIII.	<b>SCENARIO DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE RETENU .....</b>	<b>54</b>
a.	AU NIVEAU COMMUNAL .....	54
b.	AU NIVEAU DU CENTRE .....	55
IX.	<b>EVALUATION DES SUPERFICIES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>55</b>
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>58</b>



## PRÉAMBULE

Le présent rapport justificatif est un document qui synthétise l'ensemble des informations et des travaux préparatoires à la définition et à la mise en place des options d'aménagement. De par son contenu et les décisions qu'il rend possibles, il occupe une position clef dans le processus d'élaboration du Plan de développement du centre de Tabouda - Province de Taounate.

Ses objectifs consistent à dresser un diagnostic analytique aussi précis que possible de la situation du centre et de la commune tant au niveau démographique que sur les plans économique, social et spatial en vue d'un aménagement harmonieux et réaliste.

La partie consacrée à l'étude générale a pour objet de situer le centre et la commune au sein de l'environnement provincial et régional dans lequel ils évoluent et avec lequel ils développent des relations d'échanges, de complémentarités et de rivalités diverses. Cette partie va nous permettre d'évaluer ces influences mutuelles et en tirer les principales conclusions concernant les axes de développement à promouvoir.

Les études sectorielles consacrées à l'analyse de l'ensemble des aspects socio-économiques et physico-spatiaux devraient permettre de mieux cerner les caractéristiques du développement des différentes composantes de l'aire d'étude tout en mettant en lumière les atouts qu'elle possède et les obstacles qui l'inhibent.

Cependant, tout en étant le résultat des efforts accomplis par notre équipe, le présent travail n'aurait pas pu aboutir sans le soutien et l'encouragement actifs de :

- L'Agence Urbaine de Taza ;
- La Province de Taounate ;
- Les acteurs locaux et notamment les services de la commune rurale de Tabouda ;
- Et les services extérieurs de la province et de la région.

Nos remerciements les plus sincères vont donc à tous ceux qui nous ont aidés par leur conseil et la qualité de l'information qu'ils nous ont fournie.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONTEXTE RÉGIONAL ET PROVINCIAL

### 1. CONTEXTE REGIONAL

#### 1.1. INTRODUCTION

Concevoir un développement durable du centre de Tabouda nous oblige à le situer dans un contexte environnemental, économique et institutionnel global plus important, à savoir, la Région et la Province, et ceci afin d'en tirer les renseignements nécessaires sur les vecteurs et les perspectives de développement à suivre, à mettre en valeur et à encourager.

#### 1.2. ACCESSIBILITE

La Région de Taza - Al Hoceima - Taounate a été créée à l'occasion du découpage régional de 1997. Elle est formée de quatre provinces : Al Hoceima, Taounate, Taza et Gurecif. Elle compte 133 communes dont 15 seulement urbaines, réparties en 15 cercles.

Cette région s'étend sur une superficie de 23.543,5 Km<sup>2</sup> et est limitée :

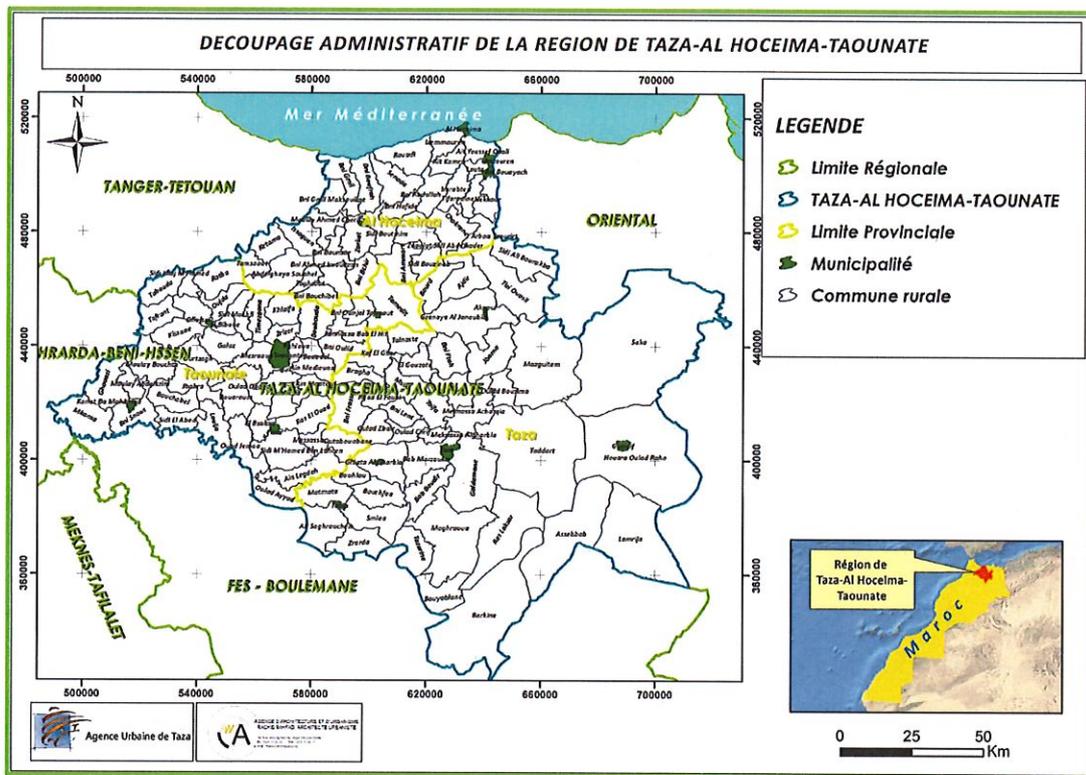
- Au nord par la Méditerranée ;
- À l'ouest par les provinces de Chefchaouen et Sidi Kacem ;
- Au sud par la Wilaya de Fès et la province de Boulemane ;
- À l'est par la Wilaya d'Oujda et la province de Nador.

La population de la région est passée de 1.720.000 habitants en 1994 à 1.807.113 habitants en 2004, soit 6,05% de la population totale marocaine et un TAMA de 0,5% entre 1994-2004. Cet effectif a atteint 1 807 036 habitants en 2014, soit 5% de la population nationale et un TAMA de -0,1% entre 2004-2014.

L'économie de la région est basée essentiellement sur le secteur primaire, principalement les cultures en bour, l'élevage et l'arboriculture.

Le secteur industriel est encore embryonnaire, malgré une très forte tradition artisanale. Les considérations historiques, l'enclavement, les fortes densités démographiques, le bas niveau de recours à la mécanisation constituent les principaux facteurs explicatifs.

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION RURALE DE TABOUDA - RAPPORT JUSTIFICATIF



Carte 1 : Découpage administratif de la région de Taza-Al Hoceima-Taounate

### 1.3. CADRE NATUREL ET GÉOGRAPHIQUE

La région de Taza-Al Hoceima-Taounate se distingue par la diversité et la richesse de son milieu naturel. En effet, elle constitue un trait d'union entre le Rif avec son littoral et ses montagnes d'une part, et le Pré-Rif, le Moyen Atlas, le couloir Fès-Taza et la zone steppique d'autre part. Cette diversité de relief s'accompagne d'une multitude d'étages climatiques : subhumide, humide, semi-aride et aride.

Ce milieu fait de la zone un réservoir de ressources hydriques souterraines et superficielles avec les oueds Moulouya, Inaouen, Ouergha, Rhis, Nekkour...

Ces données naturelles ont façonné le type d'économie qui a imprégné pendant longtemps la région :

- L'agriculture en bour et en irrigué (la céréaliculture, l'arboriculture) ;
- L'élevage (7% du potentiel national) ;
- L'artisanat utilitaire ;
- La pêche (les apports sont estimés à plus de 11.000 tonnes par an environ) ;
- Et la forêt (619.277 ha soit 7,3% de la superficie forestière nationale).

#### 1.3.1. UNITES GEOGRAPHIQUES

Le territoire de la région est constitué de zones naturelles disparates, qui peuvent être regroupées en cinq unités géographiques appartenant notamment, aux domaines naturels du Rif, du Pré Rif, et à l'est du moyen Atlas.

**Le Rif** : le relief y est relativement haut (plus de 1500 m) et accidenté. Avec une élévation de 2452 m, la cime du Jbel tidghine à la province d'Al Hoceima est le point culminant de la montagne du Rif.

**Le Pré Rif** : cette unité géographique s'élève à mesure que l'on s'oriente de l'ouest vers l'est. Dans ce domaine géographique l'altitude du relief varie de 300 m pour approcher les 1000m. Il est connu par ses montagnes instables de formation géologique récente.

Au sud de la région on retrouve les montagnes de l'Est du Moyen Atlas couvertes de forêts et constituées de rochers durs en calcaire. Cet ensemble montagneux contraste avec les unités voisines, aussi bien en ce qui concerne les composantes du sol que la rudesse du climat. La zone de bouyablane et Bounacer est caractérisée par une altitude élevée atteignant plus de 2900m.

A travers ces unités abruptes, s'intercalent d'autres formations géologiques telles que : la plaine alluviale de Nekkour, les plaines de Guercif et Moulouya situées entre l'Est du Moyen Atlas et les prolongements des Hauts plateaux orientaux, ainsi que les plateaux

#### 1.3.2. TYPES DES SOLS

La région recèle plusieurs types de sol dont la texture et la structure diffèrent d'un endroit à un autre, En effet :



Dans la province d'Al Hoceima : les sols se caractérisent par leur instabilité. Il s'agit là des sols de type argile gonflante, schiste, et marne.

Dans la province de Taounate : les matériaux du sol sont multiples et variés, et se composent essentiellement de Tirs des terres riches de Tissa et Kariat Ba Mohamed, de roches tendres d'argile et de marne, et de roches plus résistantes (calcaires, grés sur les hauteurs).

Dans la province de Taza : on trouve les formations suivantes :

- ❖ Les argiles gonflantes, les marnes altérées, et les schistes friables au nord de la route nationale RN6 (Pré Rif) ;
- ❖ Les calcaires Karstiques au sud de la RN6 (est du Moyen Atlas).

### **1.3.3. RESSOURCES EN EAU**

La région recèle de grandes potentialités en eau de surface matérialisées par la subsistance d'importants cours d'eaux (Oued Ouergha, Oued Innaouen, Oued Moulouya, Oued Ghiss, Oued Nekkour). En revanche, vu la dominance de formations géologiques imperméables, les réserves en eaux souterraines demeurent assez modestes.

Les réserves de la région en eaux souterraines sont considérées comme modestes vu l'abondance de formations géologiques imperméables évitant la pénétration des eaux de pluies ou de neiges fondues. Cependant la région recèle un ensemble d'étendues d'eaux souterraines allant de nappes phréatiques très discontinues ou peu significatives jusqu'aux nappes continues à exploitation facile les principales nappes sont :

- ✓ Les nappes pré-rifaines ;
- ✓ La nappe de Bokkoya ;
- ✓ La nappe de Nekkour ;
- ✓ La nappe du bassin de Guercif.

### **1.3.4. OCCUPATION DU SOL**

Avec une superficie totale cultivée de plus 877.000 ha (soit 37,80 % de la superficie totale de la région) l'agriculture se veut la principale activité économique de la population de la région. Les productions dépendent des aléas climatiques étant donné que la majorité des terrains est en bour. Le secteur d'activité agricole offre environ 9 millions de journées de travail par année agricole normale.

La surface Agricole Utile (SAU), des oueds Rhiss et Nekkour à la province d'Al Hoceima constitue des poches d'irrigation de plus de 6.000 ha, tandis que les périmètres irrigués existant sur le versant sud dans les bassins des divers affluents de Ouergha pourraient concerner une superficie de quelques 20.000ha ;

Aussi, la diversité bioclimatique des milieux écologiques et le caractère montagnard de la région se traduisent par une grande diversité des essences et espèces forestières (693000 ha de forêts soit 8,11% du total national). La province de Taza dispose de la superficie forestière la plus importante soit 400.482 ha, la forêt au sein de la province d'Al

Hoceima occupe 121.202 ha enfin, la forêt dans la province de Taounate s'étend sur une superficie de 40.543 ha.

## 1.4. POTENTIEL HUMAIN

### 1.4.1. PART DE LA POPULATION REGIONALE DANS LE NATIONAL

En 2014, La région représente 5% de la population totale du Maroc soit 2.7% de la population urbaine et 10.2% du total rural.

La population régionale a connu une période de croissance marquée par un taux d'accroissement considérable de 1.84% entre la période 1971\_1981, et 1.36% entre la période 1982\_1994. En effet pendant la période 1994\_2004 le taux d'accroissement a diminué à 0.5%, pourtant la population n'a augmenté que de 1719837 en 1994 à 1807113 en 2004. A cet effet son poids relatif par rapport à la population nationale a baissé de 7.77% en 1971 à 6.05% en 2004.

### 1.4.2. VOLUME DE LA POPULATION REGIONALE

En 1971, la région comptait 1194844 habitants, soit 7.7% de la population nationale. Sa population a évolué pendant les 12 dernières années de 1719837 en 1994 à 1807113 en 2004 avec un taux d'accroissement moyen de 0.5%.

La pression démographique s'est exercée très inégalement à l'intérieur de la région selon la vitesse de l'accroissement démographique local et l'importance du potentiel et des caractéristiques naturelles et socio-économiques, si l'on considère l'évolution entre 1971-2004 trois situations différentes se présentent :

- *Province de Taounate* : le taux d'accroissement de cette province est supérieur à la moyenne régionale 0.6% contre 0.5% entre 1994\_2004, avec un poids de 37% du total de la population régionale.
- *Province d'Al Hoceima* : elle a enregistré un taux d'accroissement inférieur à la moyenne régionale soit 0.3% : ce taux relativement faible est dû aux flux migratoires causés par un exode rural actif hors de cette province.
- *Province de Taza* : le taux d'accroissement est égal à la moyenne régionale 0.5% avec un poids démographique de 41%.

D'une façon générale, la croissance de la population de la région a tendance à se concentrer dans les villes et les centres urbains, avec un accroissement qui dépasse la moyenne nationale (3.4% contre 2.1%).

Ce sont en général les centres des provinces de Taza, Guercif et Taounate qui réalisent la croissance la plus forte des populations : Guercif et Oued Amlil (3.2) kariat ba Mohammed 3.1 % Tissa 3.2%. Inversement, les populations des communes urbaines d'Al Hoceima, et d'Imzouren ont marqué un croît démographique très faible 0.4%. Et pour certains centres qui ne sont plus en mesure de se reconstituer comme celui de Tamassint et Tainaste on observe une baisse de (-0.6%).

Le Poids démographique rural de la région représente quant à lui 76% de l'ensemble de la population régionale avec un croît démographique encore élevé de

l'ordre de 6 % dans la commune de Hourra Oulad Rahou et entre 2.4 et 2.1 dans les communes de Lmrija Bouhouda, Ratba, Tabouda .... Ceci s'explique par le fait que durant les 12 années qui séparent les deux recensements, bon nombre de douars ont accédé au statut de petits centres urbains.

On notera aussi, la légère régression relative du poids de la population rurale dans certaines communes qui tendent vers le niveau de saturation. Comme c'est le cas d'Ajdir et de Tizi Ously au niveau de la province de Taza.

### 1.5. PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

La Région de Taza-Al Hoceima-Taounate offre de réelles perspectives de développement économique et social, notamment :

- ❑ Les possibilités d'extension des espaces irrigués en rapport avec le potentiel en eau mobilisable. En effet, le relief (bassin de l'Ourgha et les bassins des Oueds Lebene et Inaoune), le climat (une pluviométrie qui varie de 500 à 1000 mm par an), la qualité des sols et la disponibilité de l'eau (souterraine et de surface)... constituent la principale locomotive de développement de la région dans le domaine agricole ;
- ❑ Le poids du secteur agricole et ses effets sur la consolidation de l'économie régionale est à mettre en relation avec le potentiel forestier de la zone. La valorisation de celui-ci peut revêtir diverses formes : matière première pour l'industrie, pâturage, source d'énergie, espace de récréation et de tourisme... L'introduction de nouveaux segments de production à forte valeur ajoutée, est de nature à diversifier les productions régionales. C'est le cas du développement de la culture de câprier ;
- ❑ La présence d'une côte très riche offrant d'énormes potentialités de développement d'activités économiques diversifiées (Pêche maritime, infrastructure portuaire, Tourisme...);
- ❑ L'importance accordée par la plus haute autorité du pays au développement des provinces du Nord permettra à la région de bénéficier des investissements mis en place (infrastructure routière et portuaire, électrification rurale et alimentation en eau potable,...etc.) et d'en attirer d'autres en conséquence (investissement privé national et étranger,...etc.).

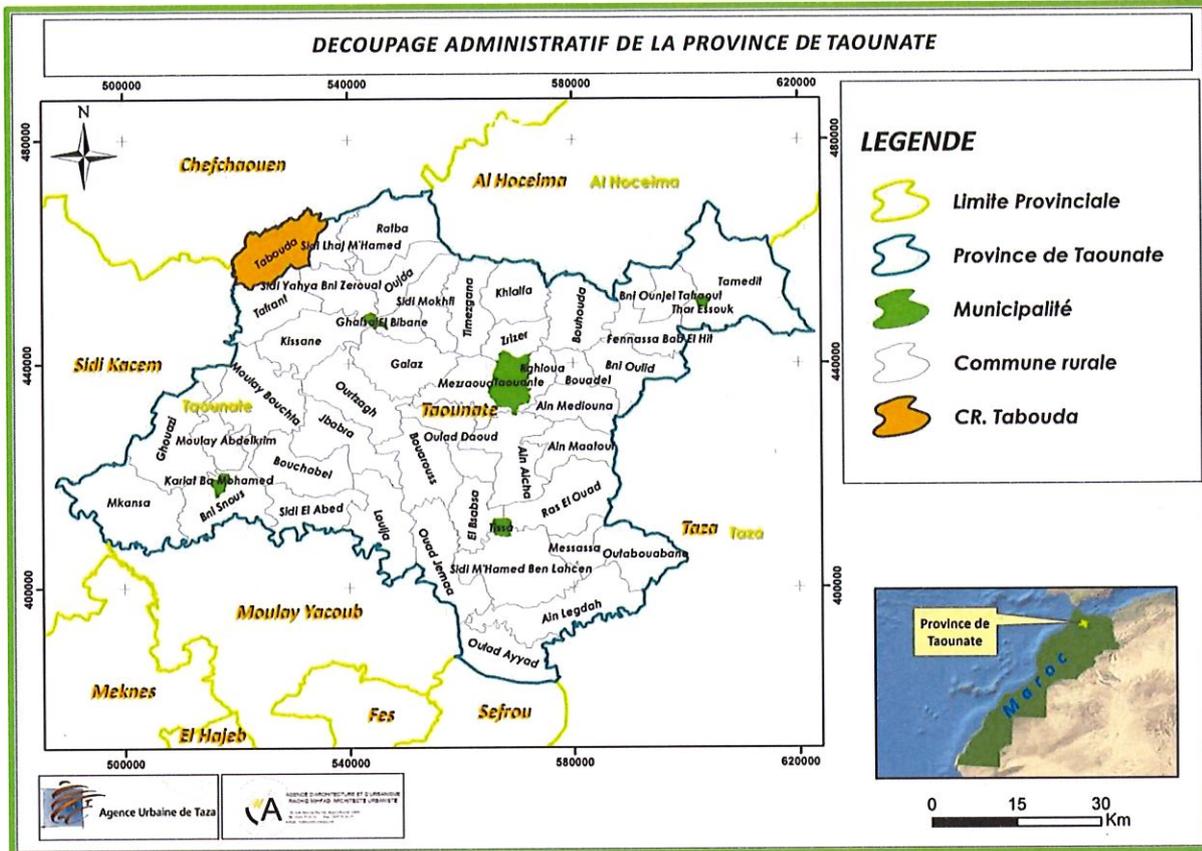
## 2. CONTEXTE PROVINCIAL

### 2.1. CADRE ADMINISTRATIF

La Province de Taounate a été créée en vertu du dahir n°1.77.376 du 24 Chaoual 1397 (8 octobre 1977). Elle s'étend sur une superficie de 5.616 Km<sup>2</sup> et sa population totale s'élève à 668.232 habitants dont 600.290 des ruraux. La province est située dans la partie septentrionale du Royaume, au sein de la Région Taza –Al Hoceima-Taounate. Elle est limitée par :

- ❑ Les Provinces d'El Hoceima et Chefchaouen au Nord ;
- ❑ La Wilaya de Fès au Sud ;
- ❑ La Province de Taza à l'Est ;
- ❑ Les Provinces de Sidi Kacem et Ouazzane à l'Ouest.

La Province de Taounate compte actuellement 5 pachaliks (Taher Souk - Rhafsai - Karia - Tissa et Taounate). Elle est constituée de deux annexes administratives et 4 cercles qui se subdivisent en 19 caïdats. Par ailleurs, la Province de Taounate est découpée en 5 Municipalités et 44 Communes Rurales.



Carte 2 : Découpage administratif de la province de Taounate

## 2.2. CADRE PHYSIQUE ET NATUREL

### 2.2.1. RELIEF

Située dans sa quasi-totalité dans le pré-Rif, la Province de Taounate est constituée de deux parties bien distinctes :

**Partie nord** : Relief montagneux, elle couvre environ 40 % de la superficie totale de la Province, sa topographie est orientée vers le sud, c'est-à-dire vers l'oued Ourgha dont les quatre principaux affluents sont : Sra, Amzaz, Aoulay et Aoudour. Les altitudes maximales culminent, de l'Est vers l'Ouest, de 1.730m (Jbel Tajarfet à la région de Taher souk) à 820 m environ (Jbel Al Bibane à la région de Tafrante Ourgha). Les altitudes minimales suivent dans le même sens le lit de l'Oued Ouergha et varient de 300 m à 80 m.

**Partie sud** : A relief vallonné, elle couvre une superficie de 3300 Km<sup>2</sup> environ, soit environ 60 % de la superficie totale de la Province. Il s'agit d'un double dorsal d'orientation est-ouest, la première, au nord, s'étale latéralement vers les Oueds Ourgha et Leben. La seconde plus au sud vers les Oueds Leben et Inaouen. Les altitudes y varient entre 1.000m à Jbel Zeddour e 150 m le long de l'Oued Inaouen. Au sein de ce relief accidenté, il existe quelques petites plaines le long des principaux cours d'eau, qui abritent les centres de Khmiss Kissane, Ain Aicha, Galaz, Ain Mediouna, Tissa, Ourdzagh... La Province de Taounate dispose d'un important potentiel hydrique, avec les trois sous bassins des Oued Leben, Inaouen et Ourgha qui est le plus important.

### 2.2.2. CLIMAT

Le climat dans la zone est de type méditerranéen à hiver froid et humide (5°C) et à été chaud et sec (40°C). La pluviométrie moyenne est de l'ordre de 700 mm/an avec des maxima qui peuvent atteindre 1.800 mm à Jbel Oudka. Sur le plan bioclimatique, la Province se situe principalement dans l'étage thermo méditerranéen semi-aride à hiver tempéré et frais. Dans la partie Nord de la Province, on peut retrouver l'étage méso méditerranéen et supra méditerranéen subhumide et per humide. Le nombre de mois à climat sec varie de 3 à 7 mois selon les années. La moyenne pluviométrique provinciale sur cette même période est de 517 mm.

### 2.2.3. POTENTIEL HUMAIN

Selon le RGPH de 2004, la population de la Province de Taounate est de 668.232 habitants dont 600.290 sont des ruraux. C'est une Province où la population jeune prédomine puisque 35.4% ont moins de 15 ans. Les deux autres tranches (15-59 ans et 60 ans et plus soit respectivement la population en âge d'activité et la population âgée) continuent d'accroître aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural. En 2004, plus de la moitié de la population soit 56,6 % avait un âge entre 15 et 59 ans (59,6% en milieu urbain et 55,6% dans le milieu rural).

Entre l'urbain et le rural, et en termes relatifs, les moins de 15 ans et les plus de 60 ans sont dans le rural, toujours supérieures à ceux de l'urbain, et ce contrairement à la tranche des 15-59 ans. Ceci ne peut être que l'effet de la migration pour le travail, les études ou autres raisons. La population se compose de presque autant d'hommes (49%)

que de femmes (50.5 %) et dénote donc, une légère supériorité de la population féminine. La densité de la Province a atteint en 2004, un niveau de 119 hab/km<sup>2</sup>, chiffre presque deux fois plus élevé que celle enregistrée au niveau de toute la région (76hab/km<sup>2</sup>).

### 2.3. POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUES

La province de Taounate recèle des atouts et des potentialités sectorielles diversifiées, principalement dans l'agriculture.

#### 2.3.1. L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE

Selon le RGA de 1996, la superficie agricole utile dans la province s'élève à 113034 ha. Le périmètre irrigué est estimé à environ 14 664 ha, la superficie agricole utile est répartie comme suit :

Tableau 1 : Statut juridique des terrains de la Province de Taounate

Statut de terrain	SAU en HA
Melk	52 930
Collectif	59829
Habous	66
Domanial	217

La superficie agricole utile (S.A.U.) est dominée par les céréales qui couvrent 61,03% de la S.A.U. L'arboriculture vient en deuxième place avec 26,06%. La jachère couvre 11,06 de la S.A.U. Enfin les cultures fourragères, le maraîchage et la légumineuses représentent une faible proportion soit respectivement 0,97%, 0,68% et 0,21% de la S.A.U.

L'oléiculture constitue une activité historiquement et économiquement très importante pour la province.

Tableau 2 : Occupation de la SAU dans la province

Type	Céréale	Légumineuse	Maraîchage	Fourrage	Culture fruitière	Jachère
%	61,03	0,68	0,21	0,97	26,06	11,06

La vocation principale de la province est l'élevage qui joue un rôle fondamental dans son économie (viande, lait, cuir, laine...). L'élevage pratiqué est de type extensif, les effectifs sont constamment fluctuants et leur évolution est subordonnée à l'état des pâturages.

L'élevage ovin est concentré dans les zones où les terrains sont essentiellement à vocation pastorale, l'espèce caprine prédomine dans les zones montagneuses forestières, l'élevage bovin est fortement présent en zone de céréaliculture où l'assolement prévoit une sole fourragère. 70% de l'effectif est constitué par les ovins dont la race prédominante est la Bni Guil.

Les caprins représentent 27% de l'effectif total, qui sont peu productifs en viande et en lait, mais adaptés au relief et climat de la province. En vue d'atténuer le déficit



enregistré par le bilan fourrager, les pouvoirs publics ont entamé une vaste opération d'amélioration sylvo-pastorale. Dans ce cadre, une superficie de 7000 has a été mise en valeur et dans le cadre de l'amélioration des races, des efforts ont été déployés dans le domaine de la coopération et l'introduction de race bovines améliorées, ainsi que dans le domaine de la sélection de race locale ovine Bni Guil. C'est ainsi qu'on a créé la coopérative de Tafrata.

L'apiculture constitue également l'une des activités importantes dans la province. On compte l'existence de 2380 ruches dont 1.380 qui sont modernes.

### **2.3.2. L'INDUSTRIE**

La province souffre d'une faiblesse dans la diversité de son tissu industriel, ainsi que dans le volume d'investissement.

### **2.3.3. L'ARTISANAT**

L'artisanat occupe une place très importante dans l'activité économique de la population provinciale, ceci est dû à l'existence des terrains Alfatiers. L'alfa est utilisé pour l'alimentation des troupeaux en années de sécheresse, ou pour faire du feu domestique. Les nappes d'alfa ont connu une détérioration à cause des facteurs naturels, les habitants se contentent d'en fabriquer des articles à usage domestique tel les couffins, les cordes, les chapeaux, les paniers, et quelques autres spécifiquement ruraux comme les chouari (double couffin qu'on met sur les dos des ânes) tbaq (sorte de panier ou on prépare ou on réserve le pain) etc...

Le travail de la laine était une activité complémentaire dans tous les douars de la province de Taounate, où les femmes s'intéressent à la fabrication des couvertures, des djellabas, des tapis...

Toutefois, du fait de la dégradation des espaces pastoraux, les ressources d'appoint que représente la laine connaissent une forte régression. La dégradation des terres de parcours et l'extension des cultures céréalières en bour, l'utilisation des racines de l'armoise par les habitants pour le feu domestique, contribuent à la décadence du nomadisme où l'art de travail de laine était favori.

### **2.3.4. LE TOURISME**

Le territoire provincial regorge de potentialités touristiques, à la fois, écologiques et culturelles. Un territoire marqué par un potentiel naturel comprenant un paysage montagneux panoramique et des forêts. C'est au sein de ces forêts qu'une activité de chasse se tient dans chaque saison attirant un nombre important d'amateurs de ce sport ainsi que culturel marquant l'histoire du Maroc.

Toutefois, la province se caractérise par l'absence quasi-totale des unités hôtelières, le manque de professionnels et des investissements visant la valorisation de ces potentialités qui peuvent être considérés comme leviers de développement socioéconomique durable et surtout territorial.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONTEXTE COMMUNAL DE L'AIRE D'ÉTUDE

### 1. APERÇU HISTORIQUE

La commune a été créée suite au découpage administratif de 1959.

La Population de la commune rurale de Tabouda est issue des tribus de la région du Nord et en particulier des tribus de Bni Zeroual depuis 175 Hégirienne. Quant à la désignation « Tbodah », il semble que cette appellation est apparue pendant le protectorat français qui désigne un douar de la commune pris par les forces françaises comme site militaire appelé douar « Tbodah ».

### 2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

Le territoire de la commune rurale de Tabouda s'entend sur une superficie de 131 Km<sup>2</sup>. Il se situe à 42 km de Ghafsai, 90 km de la ville de chefchaoeun, 96 km de la ville de Taounate, 76 km de la ville d'Ouazzane et à 160 km de la ville de Fès.

La commune rurale de Tabouda est limitée géographiquement comme suit :

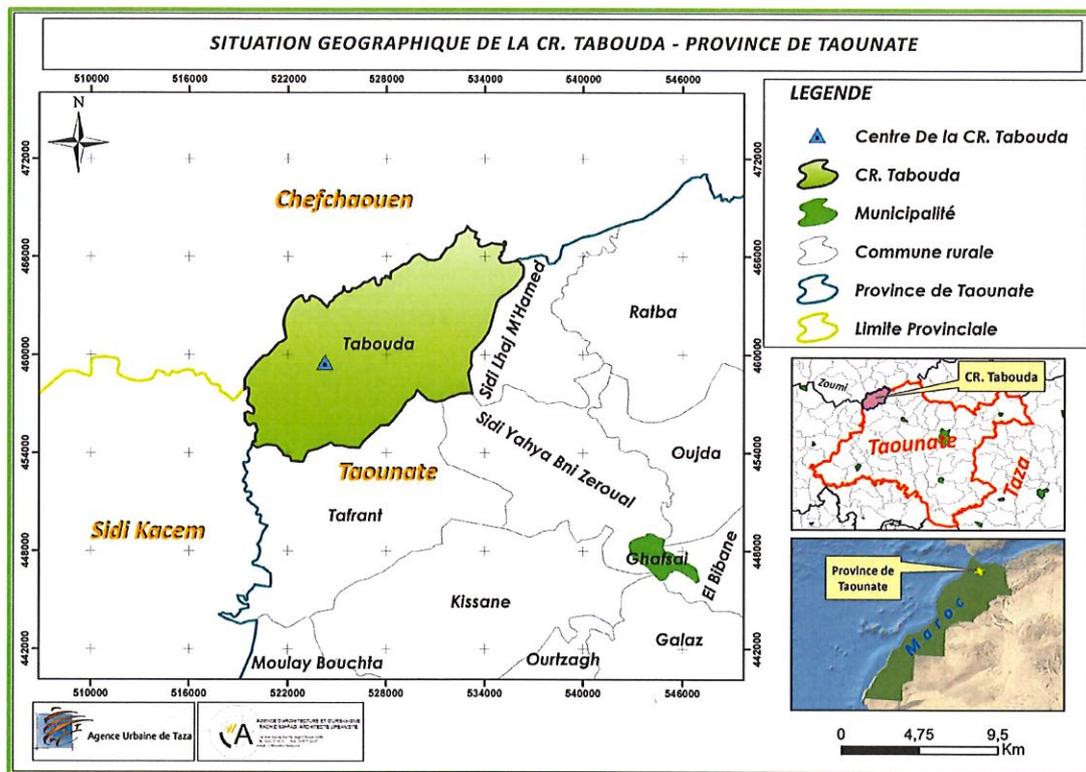
- ❖ Au Nord par les communes Bni Hmed Charkia et Gharbia ;
- ❖ Au Sud par les communes Tafrante, Sidi Yahia et Bni Zeroual ;
- ❖ A l'Est par les communes Mansoura et Sidi Lhaj M'hemed ;
- ❖ A l'Ouest par les communes Boukarra, Teroual et Zghira ;

Sur le plan du découpage administratif, la situation de la commune Tabouda est comme suit :

- ❖ Caïdat : Tafrante
- ❖ Cercle : Ghafsai
- ❖ Province : Taounate
- ❖ Région : Taza, Taounate Al Hoceima.

Elle est composée également de deux Mechiakhate (Oulad Ben Rachd et Oulad Ben Khled) répartis sur 32 douars.

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION RURALE DE TABOUDA - RAPPORT JUSTIFICATIF



Carte 3 : Situation géographique de la CR. Tabouda

### 3. ACCESSIBILITÉ

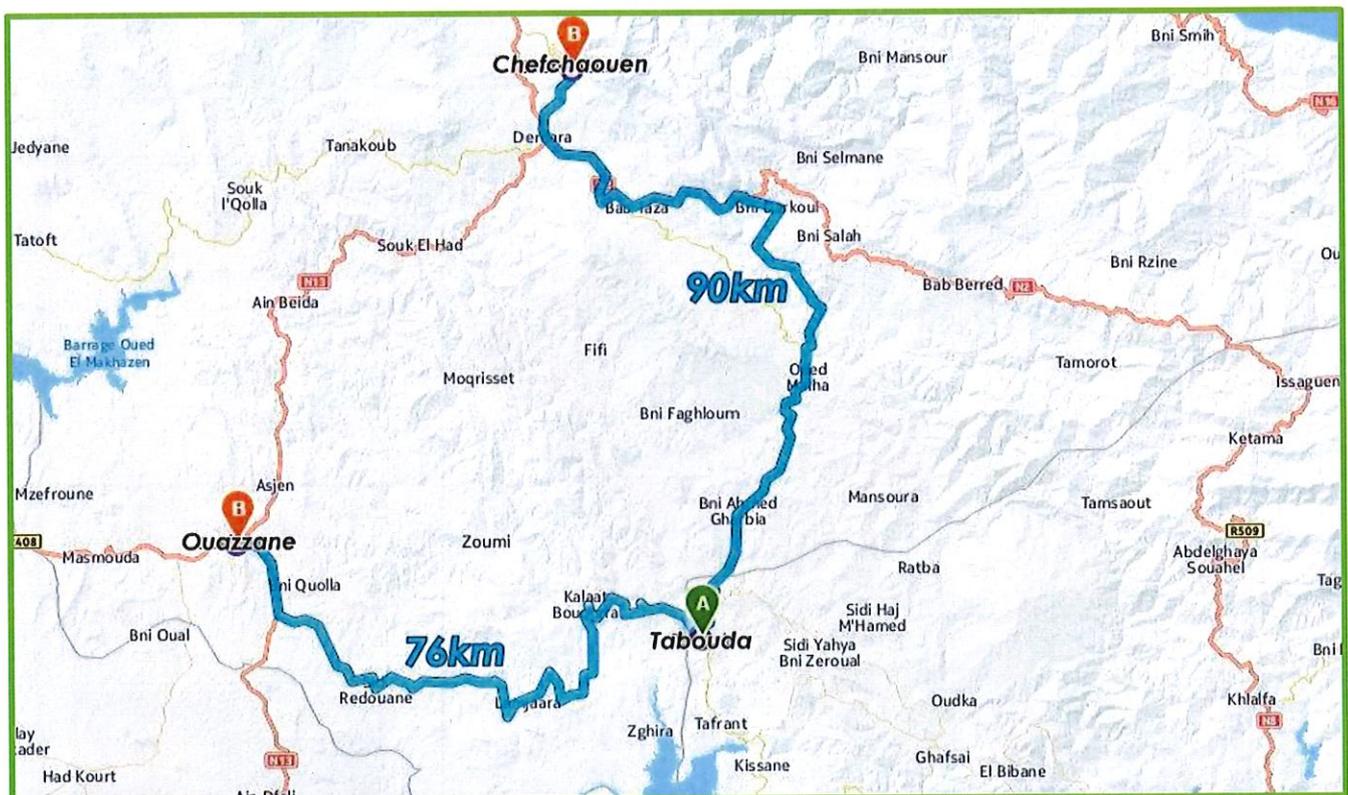
La commune rurale de Tabouda est traversée par deux routes classées à savoir :

- RP.5304 reliant Tabouda avec Ouled Saleh
- RR. 419 reliant Tabouda avec Ghafsai

S'agissant de centre de la commune, il est situé au Sud-Ouest de la commune, ainsi le centre est situé sur la route régionale n°419, l'un des axes les plus importants au niveau communal ce qui pourrait avoir des retombées positives sur les flux démographiques et les activités économiques. Ainsi, le territoire communal est stratégique par son appartenance aux montagnes de Pre-Rif, dont les conditions climatiques sont favorables à l'exploitation agricole, notamment l'abondance des précipitations

Concernant la position géographique du centre de Laâmarna par rapport aux villes les plus proches, elle se caractérise par les distances suivantes :

- ❖ 90 Km de la ville de Chefchaouen ;
- ❖ 76 km de la ville de Ouazzane ;



Carte 4 : Distance entre le centre de Laâmarna et les principaux pôles urbains de la zone

#### 4. DONNEES PHYSIQUES ET NATURELLES

La physionomie de la commune est marquée par l'existence de deux unités topographiques marquées par une prédominance des montagnes. En effet, la structure du relief est réparti comme suit : 75% des montagnes, 20 % de plaines et 5% de collines.

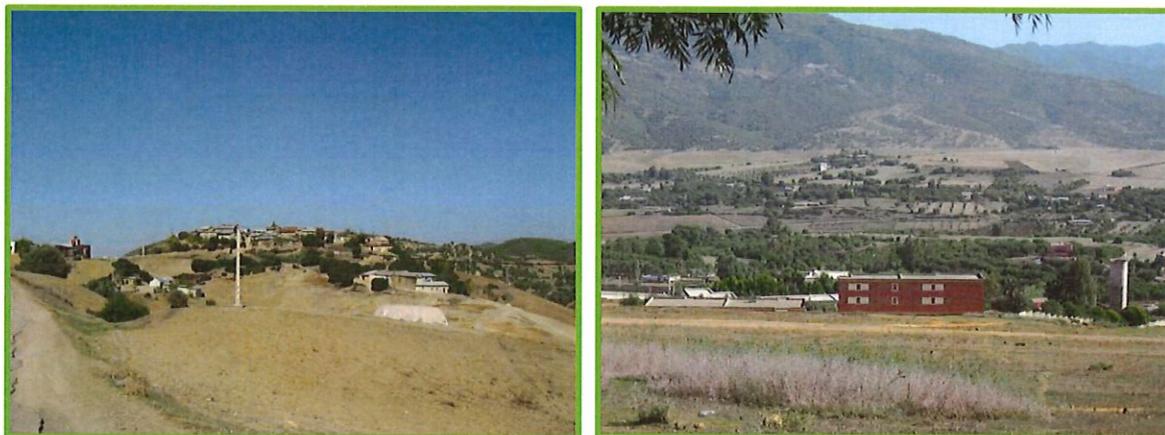
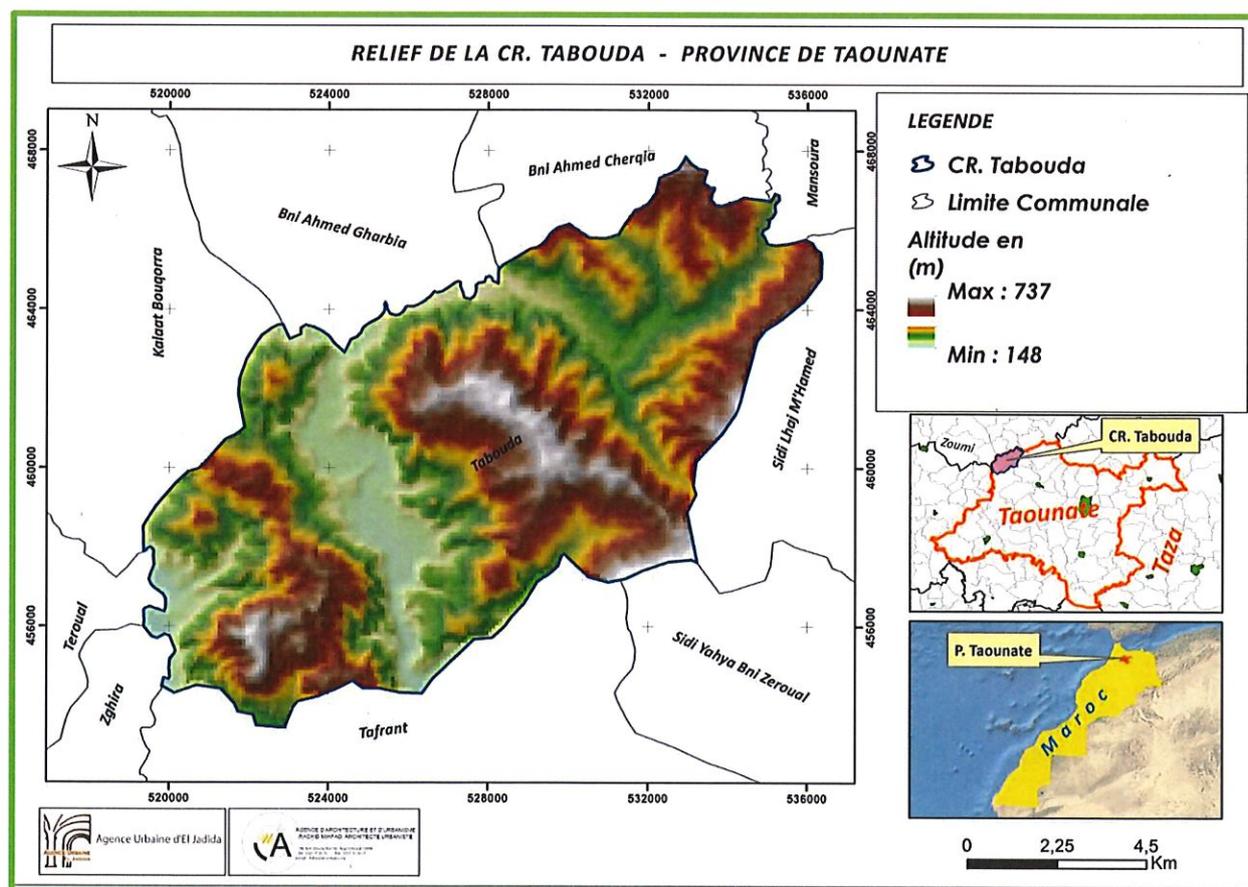
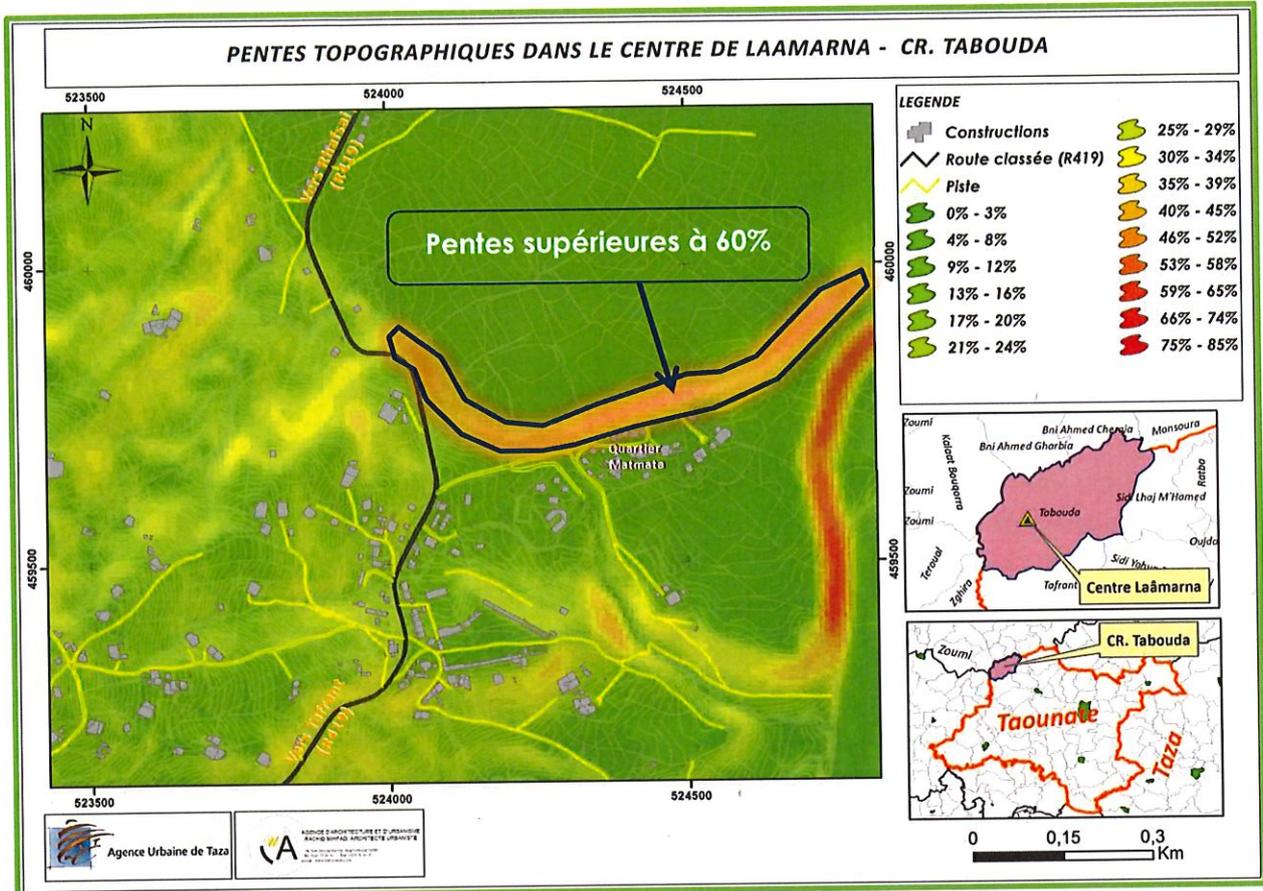


Photo 1 : Exemple d'unités topographique au niveau de la CR. Tabouda



Carte 5 : Relief de la commune rurale de Tabouda

Au niveau du centre, la physionomie de terrain est marquée par l'existence de deux unités topographiques (plateaux et montagnes) marquées par une prédominance des terrains accidentés. En effet, la zone contient des talus à très forte pentes arrivant à 84%.



Carte 6 : Pentes topographiques au niveau du centre de Laâmarna



## 5. CLIMAT ET RESSOURCES NATURELLES

Le climat dans la zone de Tabouda est de type continental caractérisé par un froid intense en hiver et un été très chaud.

La température oscille entre 06°C et 38°C et la pluviométrie annuelle moyenne varie entre 450 mm et 500 mm. La zone connaît une période pluviale de 60 jours dont la pluviométrie peut atteindre 3547mm pour une année pluvieuse. Le tableau suivant représente les spécificités générales climatiques de la zone.

**Tableau 3 : Données climatiques générales de la zone de Tabouda**

	Unité	Maximum	Minimum	moyenne annuelle
Pluviométrie	mm	700	250	500
Température	°C	38	6	22
Vents	Km/H	50	0,5	5

En ce qui concerne les ressources en eau, la commune est traversée par deux Oueds : Oudour et Oudiaire et abrite le barrage « Al Wahda ». Elle dispose également de 25 sources, de deux puits publics et 644 puits individuels repartis sur le territoire de la commune. Cependant, les ressources en eaux restent toujours insuffisantes et ne permettent pas de répondre aux besoins de la population et de l'agriculture en raison du faible débit des puits et des sources et la rareté des eaux souterraines.

Il est à signaler que la salinité des eaux est très élevée et dépend de la profondeur des puits, ce qui constitue un problème majeur pour la population de la commune, comme c'est le cas du puit du centre Laâmarna.

La commune abrite une forêt qui s'étend sur 1.600 Ha. Le couvert végétal est constitué de pin qui est un arbre mythique que toutes les grandes civilisations ont célébré.

## 6. CARACTERISTIQUES SOCIODEMographique

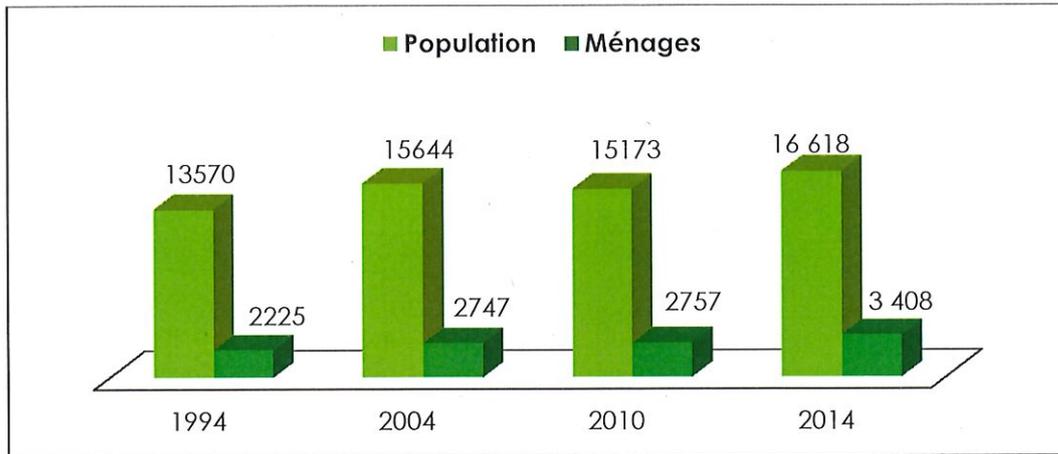
### 6.1. PROFIL DEMOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

La population de la commune rurale de Tabouda a enregistré une croissance faible durant la période 1994-2004. En effet, elle est passée de 13 570 à 15 644 personnes. En 2010, la commune recense 15 175. Et selon les derniers résultats de le RGPH 2014 la commune abrite 16 618 habitants réparties sur 3 408 ménages.

Le nombre de ménages à augmenter également en passant de 2 225 à 2 747 ménages, soit un taux d'accroissement positif estimé à 1.4% durant la même période.

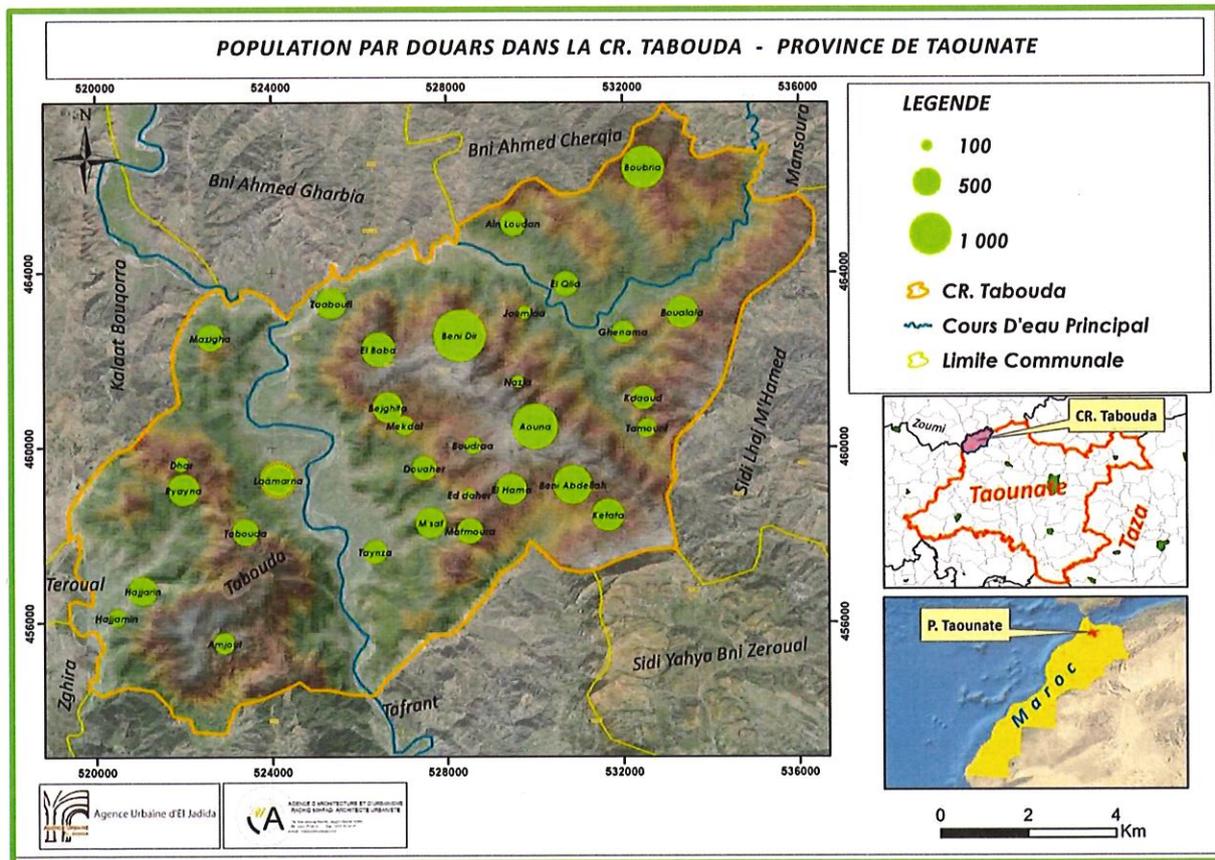
**Tableau 4 : TAMA de la commune dans son contexte provincial et national**

	TAMA 1994-2004	TAMA 2004-2014
Commune rurale de Tabouda	1,4	0,6
Province rurale	0,4	-0,4
Maroc Rural	0,6	0,006

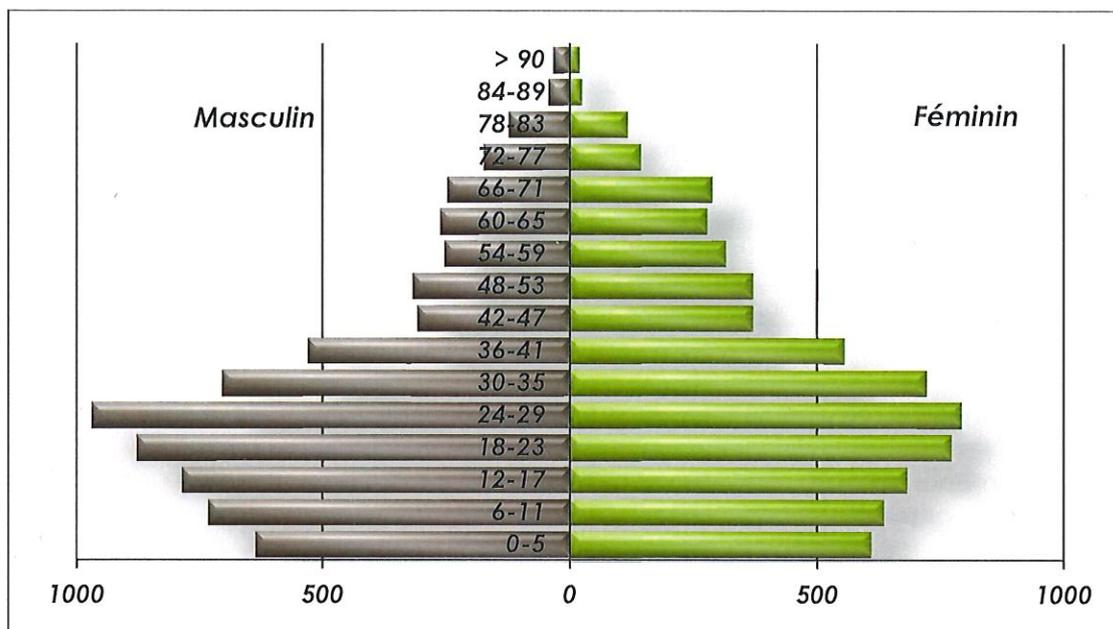


Graph 1 : Evolution de la population communale entre 1994 et 2014

La commune compte, en plus du centre, 31 douars. Le centre de Laâmarna, objet du présent plan de développement, comptait environ 787 habitants en 2004, répartis sur 165 ménages, soit respectivement 5% et 4,9% du total communal.



Carte 7 : Population communale par douars



Graph 2 : La pyramide des âges dans la CR. Tabouda

La pyramide des âges révèle l'existence d'une population globalement jeune. En effet, plus du tiers (34.6%) de la population, avec une sous représentation des femmes pour la tranche moins de 14 ans.

## 6.2. STRUCTURE DE LA POPULATION PAR AGE ET PAR SEXE

L'observation de la structure par âge et par sexe révèle une structure proche à celle de la moyenne nationale rurale. En effet, la tranche de 15 à 59 ans est de l'ordre de 56.2% contre 56,5% pour la moyenne nationale rurale.

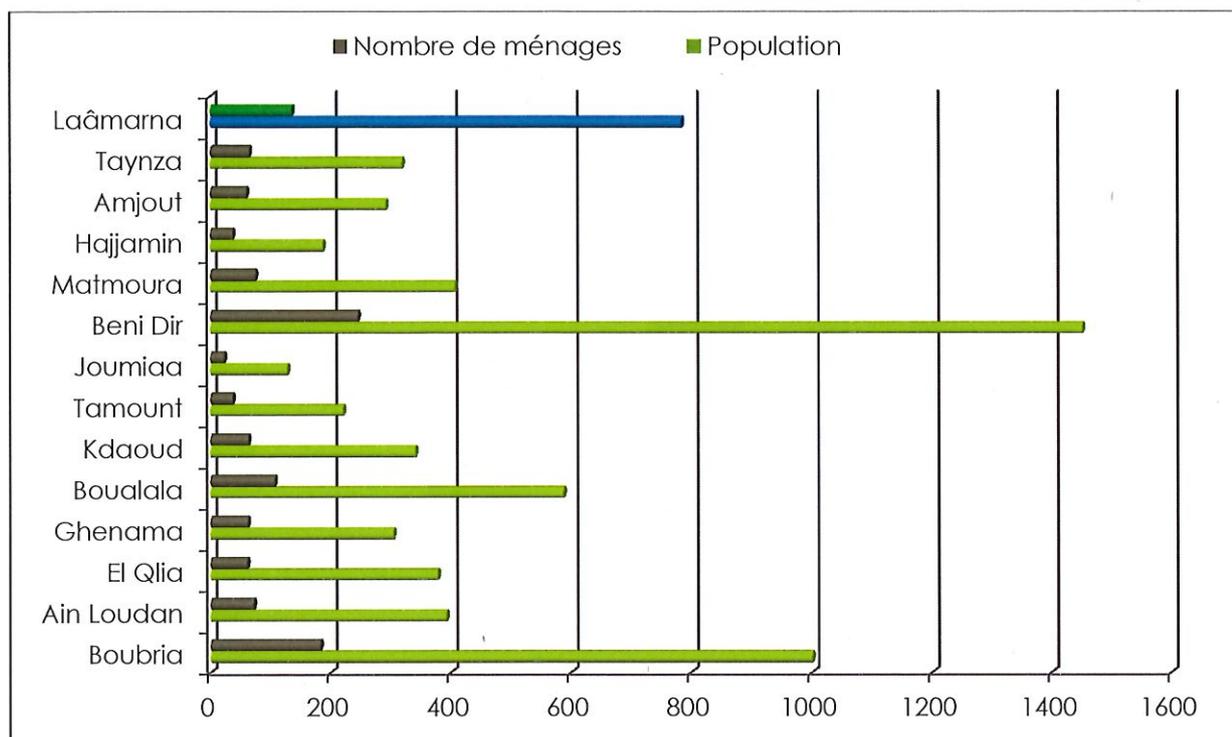
Les résultats tirés de la structure par âge et par sexe confirment l'hypothèse de la migration féminine qui s'effectue soit sous forme de mariage soit une migration vers les grandes villes de Fès, Tanger et Casablanca comme il s'agit bien d'une migration internationale.

En effet, la répartition par sexe de la population reflète une légère prédominance des femmes sur les hommes. Cette sous- représentation touche essentiellement la tranche des femmes moins de 14%. Tandis que les femmes en âge d'activité sont sur représenté.

A l'échelle du douar, le centre, comparé aux autres douars de la commune, est relativement peuplé mais il constitue le groupe d'habitants le plus important en termes de constructions, d'habitats et d'institutions administratives.

En 2010 et selon le SIC communal, la structure démographique a affiché les données suivantes :

La nouvelle tendance de l'évolution de la population mérite une analyse approfondie afin de comprendre les facteurs, la structure et l'impact que peut avoir ce nouveau profil sur le plan socioéconomique.



Graph 3 : Population communale par Douar en 2004

### 6.3. LA MIGRATION :

La faible natalité (2.5%) explique le faible rythme de la croissance démographique dans la commune. A cette faiblesse s'ajoute la faiblesse de la croissance nette (1.4 %) ce qui dégage un solde migratoire négatif de 0.4 %, représentant 64 personnes chaque année.

Tableau 5 : Composantes de la croissance démographique et migration

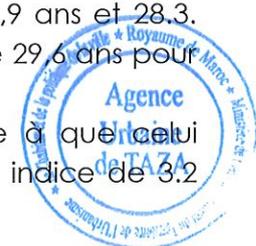
Population		Taux d'accroissement naturel	TAAM	Taux de Migration Nette
1994	2004	En %	En %	En %
13 570	15644	1.8	1.4	-0.4

Calcul à partir des données de la direction des statistiques, HCP 2004

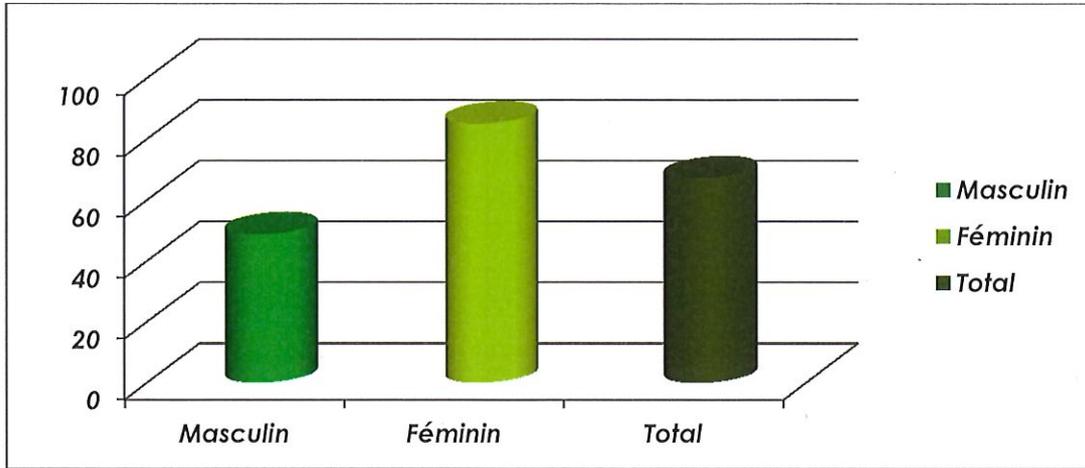
### 6.4. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES :

De ce profil démographique se dégage les caractéristiques sociodémographiques suivantes :

- ❖ L'âge au premier mariage s'établit au même niveau à la moyenne du cercle de Ghafsai. En effet, l'âge moyen est respectivement de l'ordre de 27,9 ans et 28.3. Toutefois, des disparités s'établissent selon le sexe. Il est de l'ordre de 29,6 ans pour les hommes contre 26.3 ans pour les femmes.
- ❖ La commune affiche un indice synthétique de fécondité similaire à celui enregistré à l'échelle du cercle de Ghafsai, soit respectivement un indice de 3.2 enfants par femme contre 3.3.



Le taux d'analphabétisme au niveau de la commune de Tabouda est supérieur au taux du cercle de Ghafsai. Selon les données du dernier recensement général de la population et de l'habitat en 2004, il est de l'ordre de 67.2% contre 60.2% et se répartit entre les deux sexes comme suit : 48.8% chez les hommes et 85.2% chez les femmes.



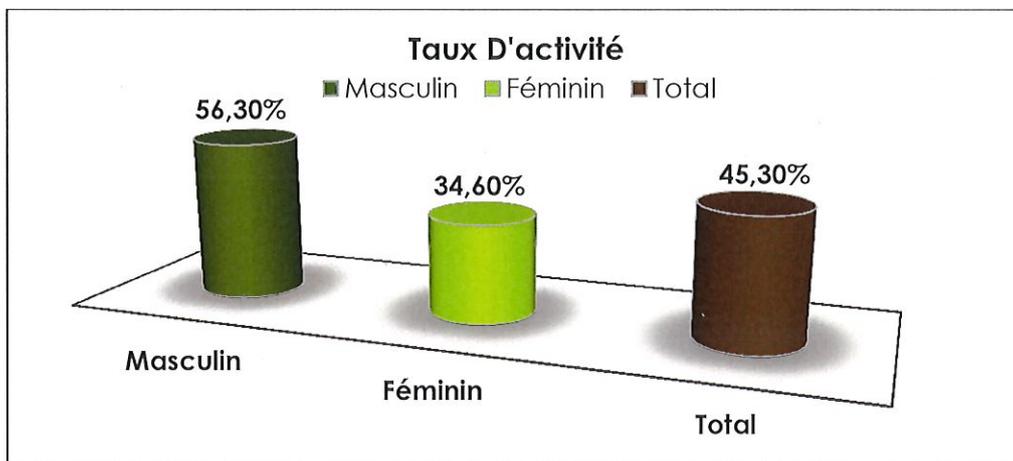
Graph 4 : Répartition de la population selon le sexe

## 7. PROBLEMATIQUE SOCIOÉCONOMIQUE

### 7.1. PROFIL SOCIOECONOMIQUE

#### 7.1.1. TAUX D'ACTIVITÉ

La commune de Tabouda affiche un niveau d'activité élevé à celui enregistré à l'échelle du cercle. Ce taux s'élève à 45,3% contre 39% pour le cercle de Ghafsai.



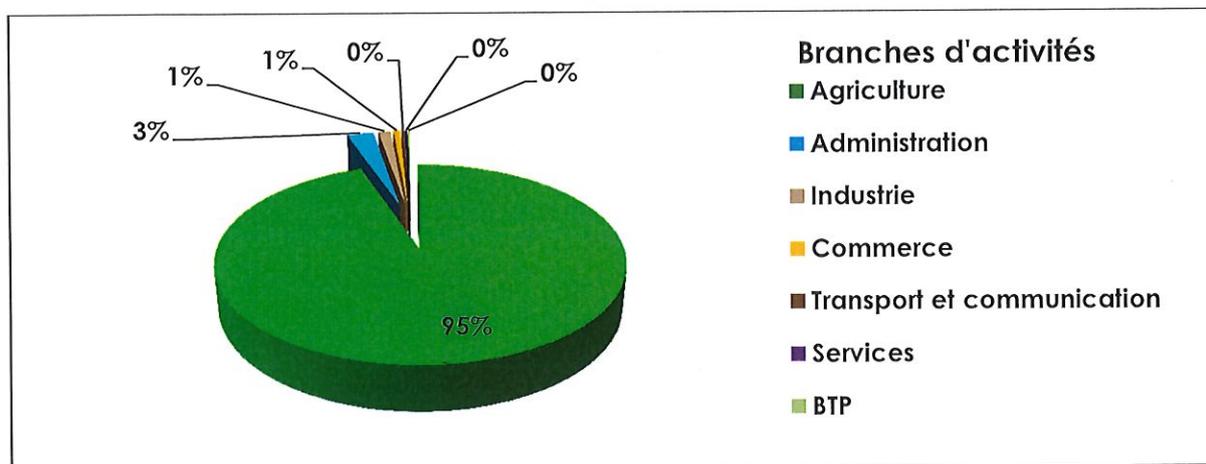
Graph 5 : Taux d'activité dans la CR. Tabouda

Ce taux dissimule, toutefois, de fortes disparités entre sexes. Ainsi, le taux d'activité des femmes dans la commune n'est que de 34.6% contre 56.3% pour les hommes.

Ce taux révèle la faiblesse de la base économique de la commune qui explique en partie la faible implication des jeunes et des femmes dans le processus de développement économique de la commune.

### 7.1.2. BRANCHES D'ACTIVITÉS

En termes d'activités, la commune est caractérisée par une faible diversification de sa base économique. En effet, et à l'instar des communes rurales du Maroc, l'économie de la commune est basée essentiellement sur l'agriculture. En effet, ce secteur mobilise plus de 94.8% des actifs occupés suivi par l'administration (2.6%) le BTP (1.2%) et, le commerce (0.7%) (Voir figure ci-dessous).



Graphique 6 : Branches d'activités au niveau communale (HCP 2004)

Par sexe, L'essentiel des emplois féminins est concentré dans les activités agricoles, alors que les emplois masculins sont plus diversifiés, se répartissant entre l'administration, le commerce et les industries (y compris artisanale).

## 7.2. BASE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

La structure de la base économique de la commune reste une structure typiquement rurale marquée par la dominance du secteur agricole. Il s'agit d'un système de production agro-pastoral.

Au niveau du centre et vu le caractère urbain qu'il revêt, il est marqué par la prédominance du secteur tertiaire et d'industries artisanales : le souk hebdomadaire et l'ensemble des unités du commerce de proximité s'y concentre.

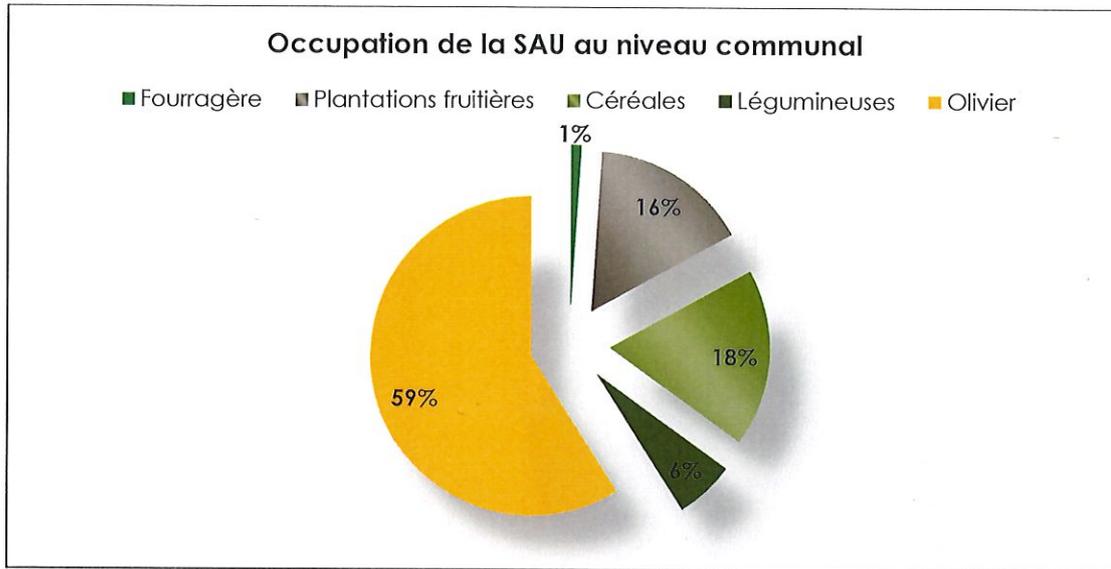
Ainsi, il est à noter que la répartition de la main-d'œuvre communale en fonction des statuts dans la profession en 2010 révèle l'importance du statut des aides familiaux avec 48.3%, les salariés communaux à titre provisoire, les salariés avec 10.9%. Le reste est réparti entre salarié à l'étranger (1.85%), fonctionnaires (1.25%), salarié (0.9) et autres.

### 7.2.1. AGRICULTURE

En raison du fait que l'activité agricole occupe une forte proportion de la population active de la commune, elle constitue l'axe principal autour duquel s'articule l'activité économique de la commune. C'est le principal secteur générateur des revenus et d'emploi pour la plupart des ménages de la commune (agriculteurs et éleveurs).

La superficie agricole utile (SAU) de la commune est de l'ordre de 5.100 Ha soit 38.9 de la superficie totale dont seulement 0.6% est exploiter en irriguée. Le statut

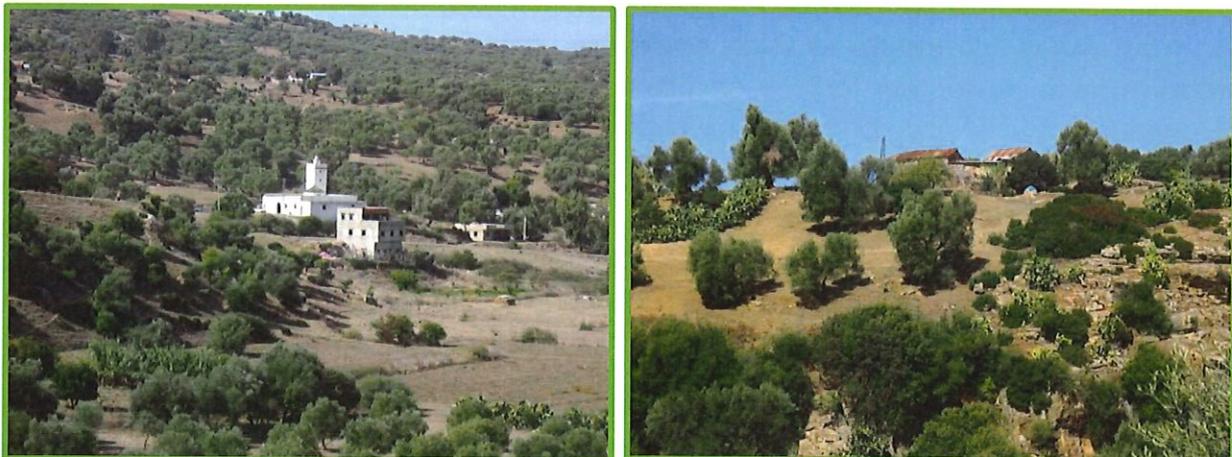
d'occupation le prédominant est le Melk avec 99.8% le reste sont des terres Habous. Il à signaler qu'il existe une parcelle de terres Guich à douar Tbouda.



**Graphe 7 : Occupation de la SAU dans la CR. Tabouda (RGA 1996)**

L'olivier constitue la principale filière de la production agricole au niveau du territoire communal. C'est le principal raisonnement adopté par la plupart des agriculteurs. Le reste est réparti entre céréales (17.7%), les plantations fruitières (16.1%). Les légumineuses et les cultures fourragères restent faibles avec une proportion respectivement de 5.9 % et 1.8%. (Voir figure ci-dessus)

En outre, l'olivier joue un rôle important dans la préservation du sol dans les zones montagneuses. Il constitue, en effet, une richesse à potentiel d'exploitation important pour faire face aux facteurs de dégradation que connaît la commune en particulier et la province en général (voir photos ci-dessous).



**Photo 2 : Culture d'Olivier dans la CR. Tabouda**

Cependant, bien que le secteur profite de plusieurs atouts tels que l'aspect pédologique et morphologique favorable, ainsi que la proximité des principaux pôles de commercialisation et de distribution. Cependant, il est soumis à un certain nombre de

contraintes qui l'empêchent de jouer son rôle comme levier de développement local, à savoir :

- La topographie accidentée et la faiblesse de superficie irriguée ;
- La faiblesse de l'encadrement technique ;
- L'absence d'organisations collectives (coopérative, GIE,...).

L'agriculture dans la commune se base donc sur la production de l'olivier. En 2010, 160 hectares ont été plantés au niveau des différents douars de la commune.

En termes de production agricole, l'olivier occupe la première place avec 931 quintaux (Qx) à l'hectare pour une année pluvieuse.

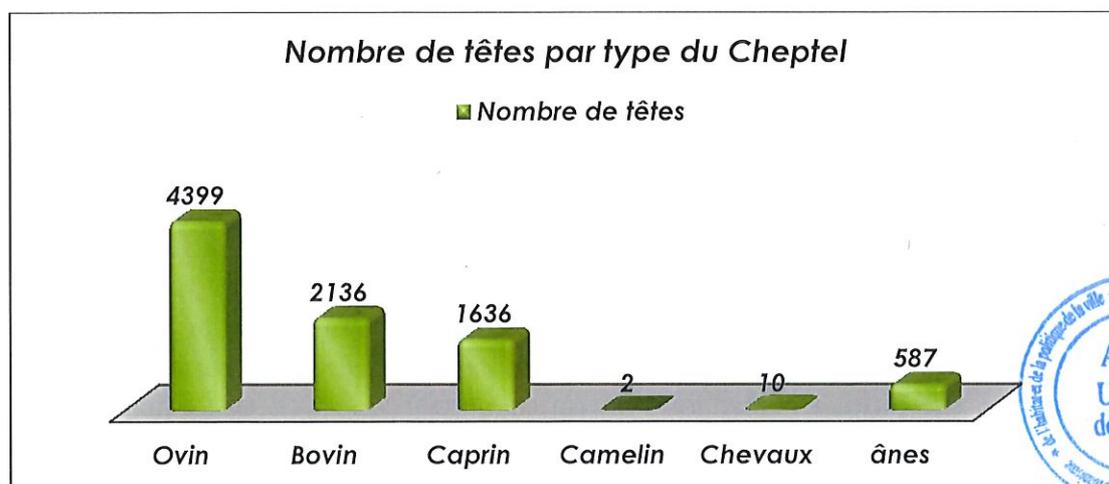
Cependant, bien que le secteur profite de plusieurs atouts tels que l'aspect climatique et pédologique favorable, le secteur est assujéti à un certain nombre de problèmes, touchant la cadence de productivité et qui l'empêchent de jouer son rôle comme levier de développement local, à savoir :

- La sécheresse récurrente ;
- L'érosion hydrique détruisant la structure des sols ;
- La dispersion des terres agricoles ;
- Le manque de la SAU due essentiellement à la morphologie du terrain ;
- Le morcellement des terres : problème d'exploitation ;
- La mauvaise gestion des ressources en eau ;
- Les problèmes d'écoulement des productions ;
- Les problèmes liés à la commercialisation des produits ;
- Le manque d'encadrement pour moderniser et sophistiquer l'agriculture...

### 7.2.2. ÉLEVAGE

L'élevage compte parmi les activités économiques essentielles de la commune. Toutefois, avec la prolifération des cultures illicites dans la commune, ce secteur perd son rôle en tant qu'activité complémentaire à l'agriculture.

Les activités d'élevages disposent d'un potentiel réel de développement. Le regroupement des agriculteurs en coopératives constitue un préalable à la structuration du secteur. Le graphe suivant illustre la répartition du cheptel au niveau communal.



Graph 8 : Répartition du Cheptel communal (RGA 1996)

### 7.2.3. COMMERCE

Malgré la faible proportion de la population occupée, le commerce joue un rôle important dans la commune. L'essentiel de l'activité commerciale est concentré au niveau du centre chef-lieu de la commune vu l'importance des infrastructures dédiées à cette activités ;

Il s'agit généralement de deux souk Hebdomadaire : Tnine Tabouda (chaque Lundi) dont le nombre de visiteurs atteint 5160 personnes selon les données du SIC communal. Le deuxième Souk « Arbâa Lakliâ » (chaque mercredi) n'est pas fonctionnel depuis 1996.

En 2010, les unités de commerce à l'intérieur du Souk Tabouda se répartissent comme suit : 25 unités de commerce des produits alimentaires, 40 Bouchers, 67 unités de commerces des fruits et légumes, 35 unités de commerces d'habillement, d'électroménagères et 60 unités de vente de poissons. A cela s'ajoute des unités de commerces implantées hors le souk de l'ordre de 66 unités.



Photo 3 : Unités de commerce

Il est à noter que les recettes du Souk participent au budget communal à hauteur de 38% en 2009, de 64.5 en 2003 soit 50% en moyenne durant cette période. Une part non négligeable et incite à plus d'efforts pour l'aménagement et la valorisation de cette infrastructure commerciale de premier ordre.

### 7.2.4. ARTISANAT ET TOURISME

L'activité artisanale comme celle du tourisme sont quasi absentes dans la commune. L'absence d'infrastructures d'accueil et surtout l'absence de vision explique cette situation.

Le secteur du tourisme n'est pas assez développé au niveau de la commune, ceci est dû au manque de la valorisation des richesses naturelles et historiques dont dispose le territoire. Oued Aoudour, la forêt montagneuse et la biodiversité du Prérif en générale donnant un paysager et un potentiel éco-touristique. Dans ce sens, les sites naturels peuvent être aménagés en stations de repos offrant le calme et la quiétude dans un milieu forestier d'intérêt biologique et écologique, mais ceci est garanti par la dotation de la commune en équipements de base et les unités d'accueils.



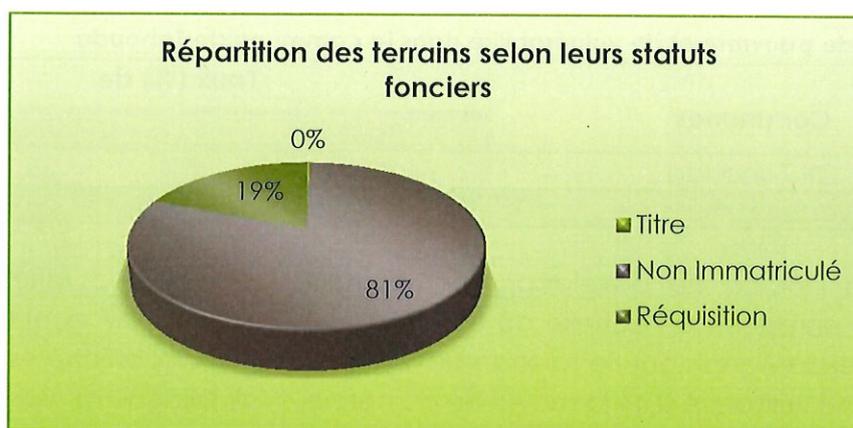
## 8. PROBLEMATIQUE SOCIO-SPATIALE

### 8.1. STATUT FONCIER DES TERRAINS

S'agissant de statut foncier des terrains au niveau du centre de la C.R Tabuda, il est constitué de trois catégories de statuts :

- ❖ Les terrains non-immatriculés ;
- ❖ Les réquisitions ;
- ❖ Les Titres.

Ces trois catégories se répartissent ainsi qu'il suit :

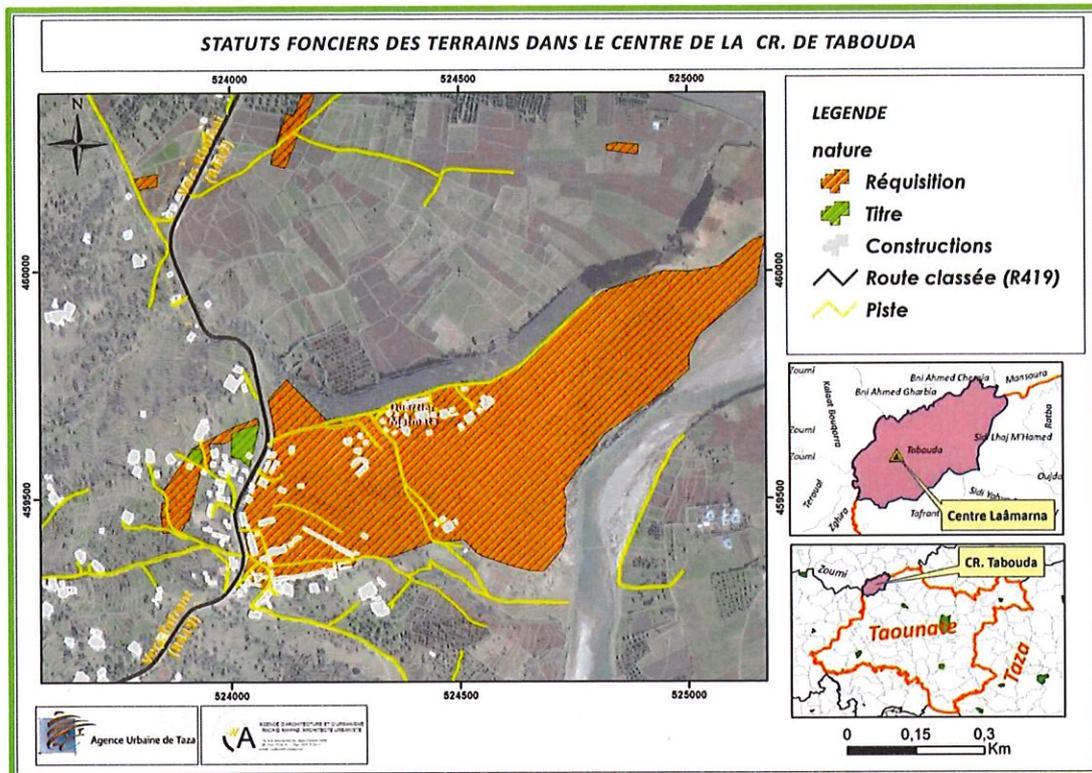


Graph 9 : Répartition des terrains selon leurs statuts fonciers

Tableau 8 : Répartition des terrains selon leurs statuts fonciers

statuts	Superficie en (Ha)	% par rapport à l'aire d'étude
Les Titres	0,43	0,212
terrains non immatriculés	163,54	80,96
Les réquisitions	38,03	18,82
<b>Total</b>	<b>202</b>	<b>100%</b>

Le graphe ci-dessus démontre que la majorité des terrains du quartier ne sont pas immatriculés (81%). Les terrains en réquisition couvrent quant à eux 18,82%. Concernant les terrains immatriculés (Titres), ils représentent que 0,212% de la superficie totale (On note ici qu'une partie des terrains en réquisition a passé vers des terrains titrés). La carte suivante représente la répartition spatiale des statuts fonciers au niveau de l'aire d'étude (le reste de l'aire d'étude non indiqué sur la légende est considéré comme des terrains non immatriculés).



Carte 9 : Répartition spatiale des terrains selon leurs statuts fonciers

## 8.2. ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURE DE BASE

### 8.2.1. RESEAUX ROUTIERS, VOIRIES ET TRANSPORT

La commune est très enclavée. Elle est traversée par la route régionale 4019 reliant la ville de Chefchaouen à la commune rurale d'Ourtzahg. Elle est desservie par les Routes provinciales 5304 et 5306 permettant de la joindre aux autres grands axes routiers notamment la RN 2 et la RN 8.

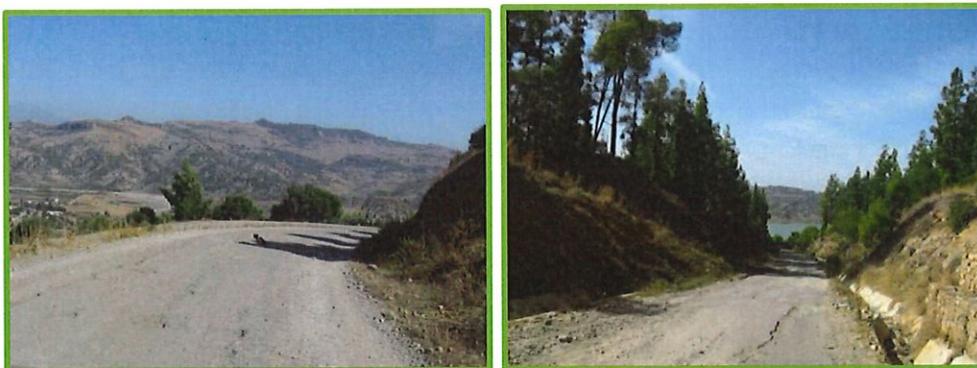


Photo 4 : La route régionale N°419 en état dégradé

A l'échelle du centre, la voirie est très peu développée. Il s'agit, en effet, d'une voirie non revêtue, dont quelques unes sont revêtues mais sont mal entretenues comme illustré dans les photos ci-dessous.



Photo 5 : Etat des voiries à l'échelle du centre

Les autres voies, bien qu'elles soient structurées, dans bon nombre de cas, elles sont à l'état de piste (voir photos ci-dessous).

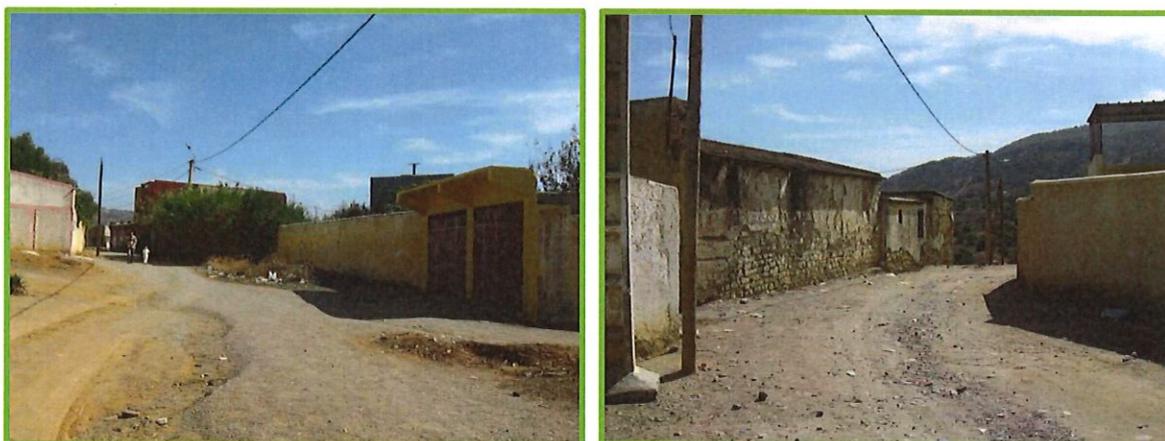


Photo 6 : Pistes utilisées au niveau du centre

En ce qui concerne le réseau de connexion entre le centre et les différents douars de la commune, il est généralement assuré par des pistes communales, dont la majorité nécessite un renforcement. Il s'agit de pistes et de chemins en tout-venant et dont l'état reste mauvais, notamment en saison de pluie.

Le secteur du transport est encore faible dans la commune comparativement aux autres communes voisines. Il se limite juste aux flux des grands taxis et des Estafettes pour le transport clandestin, permettant de relier le centre Laâmarna avec les autres communes et villes de la province (Ghafsai, Taounate,...).

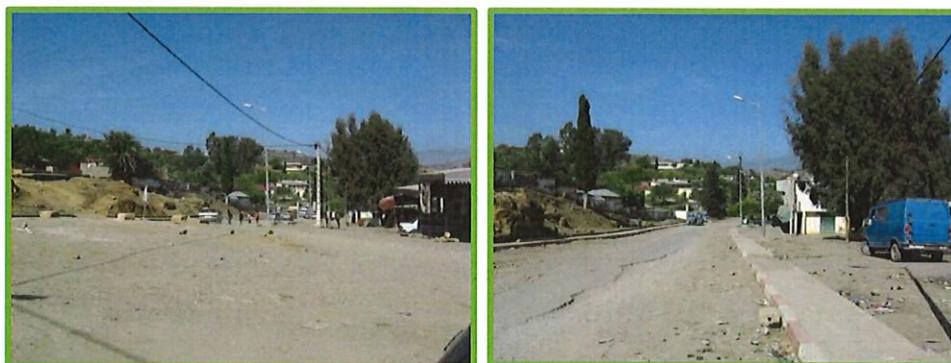
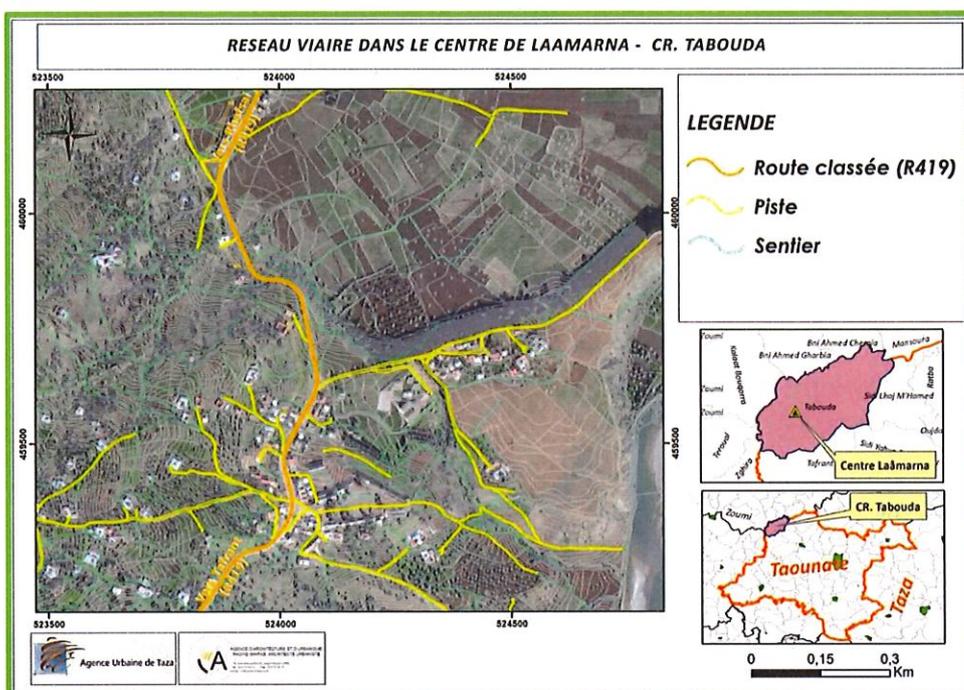


Photo 7 : Gare des taxis

À l'intérieur de la commune, Le transport inter-douars est principalement informel mais reste dans l'ensemble très insuffisant, ce qui condamne l'accès de la population des autres douars de la commune aux services de base existants au centre de Tabouda, comme le souk, l'éducation et les soins de santé publique. La carte suivante représente le réseau viaire dans le centre de Laâmarna.



Carte 10 : Réseau viaire dans le centre de Laâmarna

### 8.2.2. RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU POTABLE

Le taux de l'électrification est très élevé dans la commune, grâce aux efforts déployés par la commune dans le cadre du PERG (Programme d'Electrification Rurale Généralisée). Le taux de couverture en réseau d'électricité est de l'ordre de 89.3%

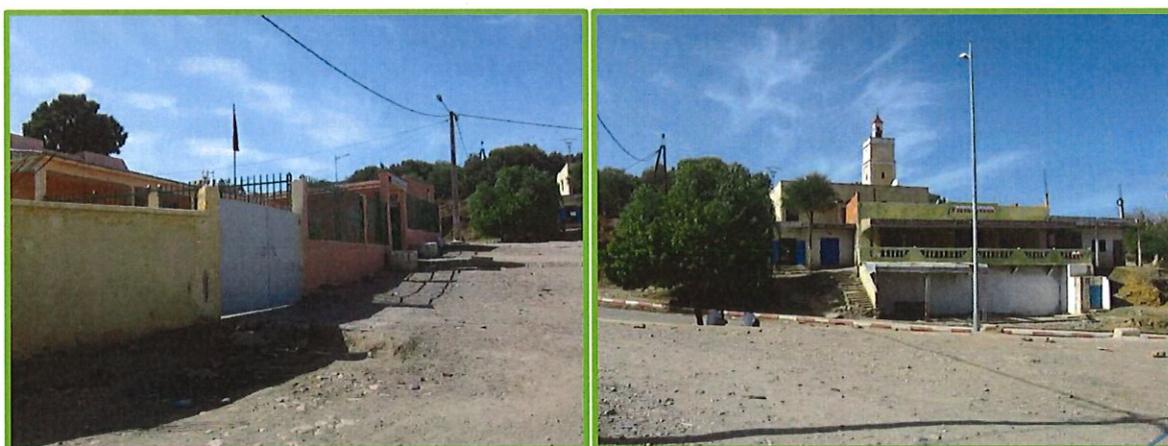


Photo 8 : Réseau d'électricité et d'éclairage public au niveau du centre de Laâmarna

Toutefois, le rapport de l'état des lieux mis l'accent sur un ensemble de contraintes liées notamment à la topographie de la commune qui rend difficile la fixation des



installations électriques sur le sol. Ce qui entraîne, par conséquent, des coupures et des pannes d'électricités pour un grand nombre de ménages.

Il est à signaler que seulement 4.2% des établissements scolaires de la commune sont branchés au réseau d'électricité.

En ce qui concerne l'adduction en eau potable, à l'exception du centre de Laâmarna, qui est alimenté en eau potable à partir d'un puit d'une source appelée « Aina Bkar » située au même centre (Laâmarna), le reste des ménages des autres douars s'approvisionne en eau buvable grâce aux puits individuels.

Pour dépasser cette situation, des travaux d'adduction en eau potable ont été lancés par l'ONEP en 2010 concernant les 32 douars à partir des bornes fontaine dans une première phase pour lancer l'opération du branchement individuel dans une deuxième phase.

### 8.3. ÉQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE

#### 8.3.1. EQUIPEMENTS SCOLAIRES

S'agissant des établissements scolaires, la commune est dotée de 16 unités scolaires composées de 50 salles dont seulement deux sont équipés en électricité, une en eau potable et en équipements sanitaires.

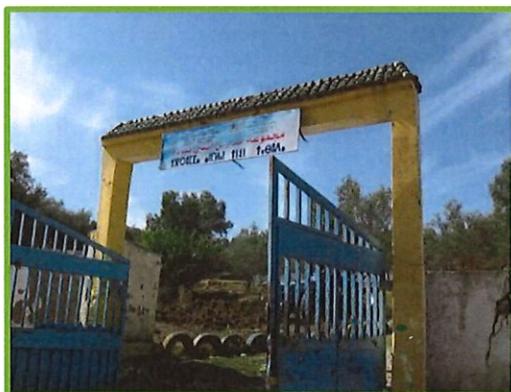


Photo 9 : Groupement scolaire Tnine Tabouda

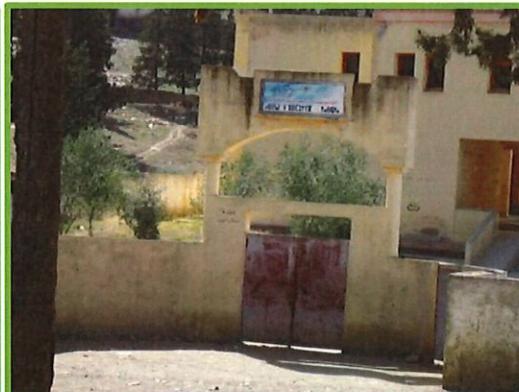


Photo 10 : Collège Tabouda

Au titre de l'année 2009/2010, 721 élèves sont inscrits dont 349 filles. Représentant 48% du total des élèves

La commune dispose également d'un collège au chef-lieu de la commune. Le nombre des inscrits se répartit comme suit : 32 des filles et 84 garçons selon les statistiques de collège de Tabouda au titre de l'année 2010-2011.

Toutefois, la distance moyenne d'accès au collège s'élève à 9.5 km en moyenne. Pour le plus loin douar de la commune la distance atteint 15 km. Par conséquent, le taux d'abandon scolaire s'affiche plus élevé au niveau à la fin des études



Photo 11 : Transport scolaire

primaires malgré l'existence des infrastructures d'accueil des élèves et du transport scolaire qui restent insuffisantes.

### 8.3.2. ÉQUIPEMENTS DE SANTE

La communale dispose d'un centre de santé communal au centre chef-lieu de la commune qui permet d'assurer les soins sanitaires à toute la population de la commune. Ce centre de santé est desservi par deux infirmières.



Photo 12 : Centre de santé communal de Tabouda

On note également l'absence d'un médecin ainsi que les difficultés d'accès au centre de santé pour les douars enclavés. En effet, la distance moyenne d'accès au centre de santé est de 8.7 km. Pour dépasser ce problème la population bénéficie également des services des équipes mobiles, soit 27 douars représentant environ 12.449 personnes en 2010.

La commune compte également quatre sages-femmes. Leur intervention est de plus en plus limitée depuis qu'une ambulance est mise au service de la population de la commune en Novembre 2010. Toutefois, une seule ambulance, vu le nombre de la population et la topographie de la commune reste insuffisante.

On note l'existence d'un centre de santé privé et d'une antenne du croissant rouge marocain situés au centre de la commune.

### 8.3.3. ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

Étant le chef-lieu de la commune, le centre de la commune de Tabouda abrite l'essentiel de ses établissements administratifs. Nous en citons, à titre indicatif :

- ✎ *Le siège du Caïdat ;*
- ✎ *Le siège de la commune ;*
- ✎ *Le bureau de poste ;*
- ✎ *Antenne du Croissant rouge marocain ;*
- ✎ *Le secteur forestier Tabouda ;*
- ✎ *Barid Al Maghrib ;*

### 8.3.4. AUTRES ÉQUIPEMENTS

D'autres équipements socio-collectifs desservant la totalité des habitants de la commune se concentrent en son chef-lieu. Nous en citons à titre indicatif : Dar Taliba avec une capacité d'accueil de 48 filles et le centre d'éducation et de formation (CEF) de l'entraide nationale ;

On note également une grande insuffisance en termes d'infrastructures socioculturelles au niveau du centre Laâmarna.

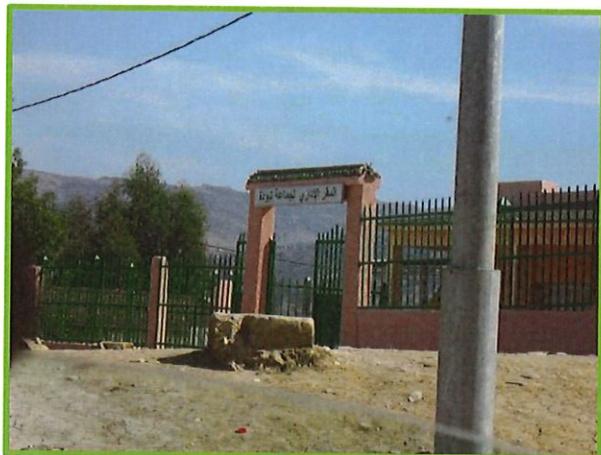


Photo 13 : le siège de la commune rurale de Tabouda

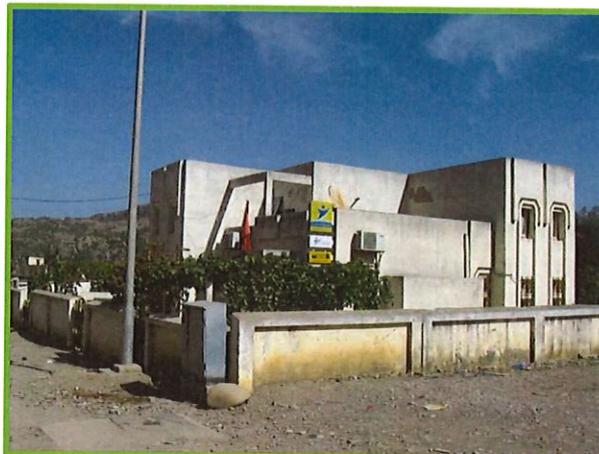


Photo 14 : Bureau de Poste



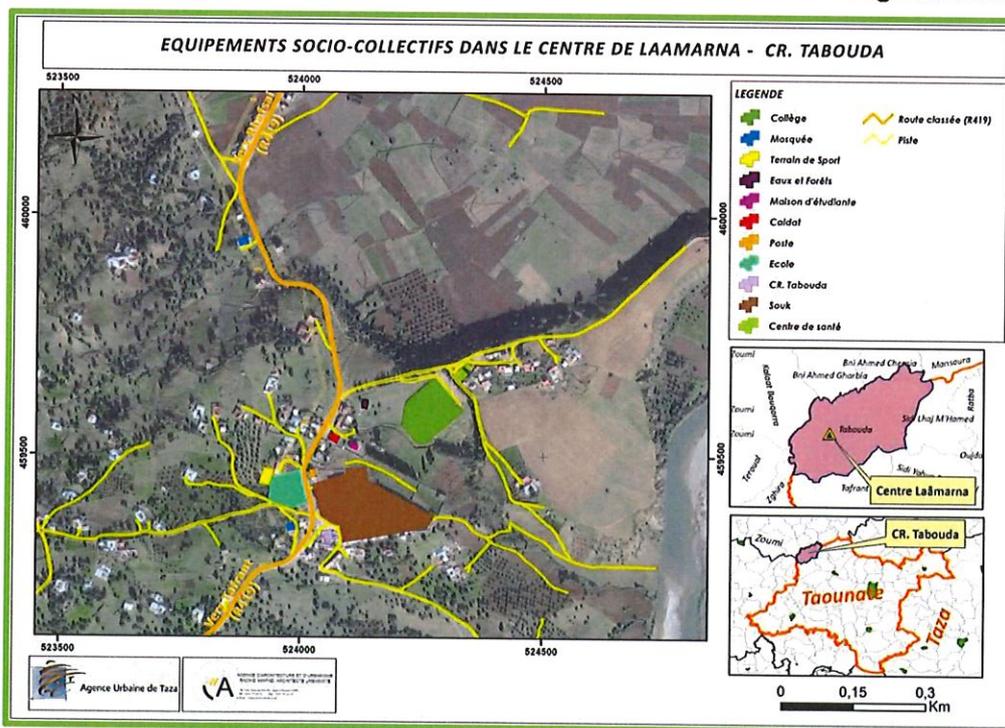
Photo 17 : Le secteur forestier Tabouda



Photo 16 : Dar Taliba de Tabouda



Photo 15 : Antenne du Croissant rouge marocain



Carte 11 : Equipement socio-culturels dans le centre de laâmarna - CR. Tabouda

## 8.4. HABITAT ET INFRASTRUCTURE DE BASE

### 8.4.1. CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

Les données du système d'information communal en 2010 montre que l'habitat dans la commune regroupe plusieurs formes d'habitat. Il s'agit notamment de l'habitat dispersé, éclaté et groupé. En effet, 34.4% est constitué d'habitat éclaté, 31.3% de l'habitat groupé et le reste sous forme d'habitat dispersé.



Photo 18 : Habitat de type traditionnel

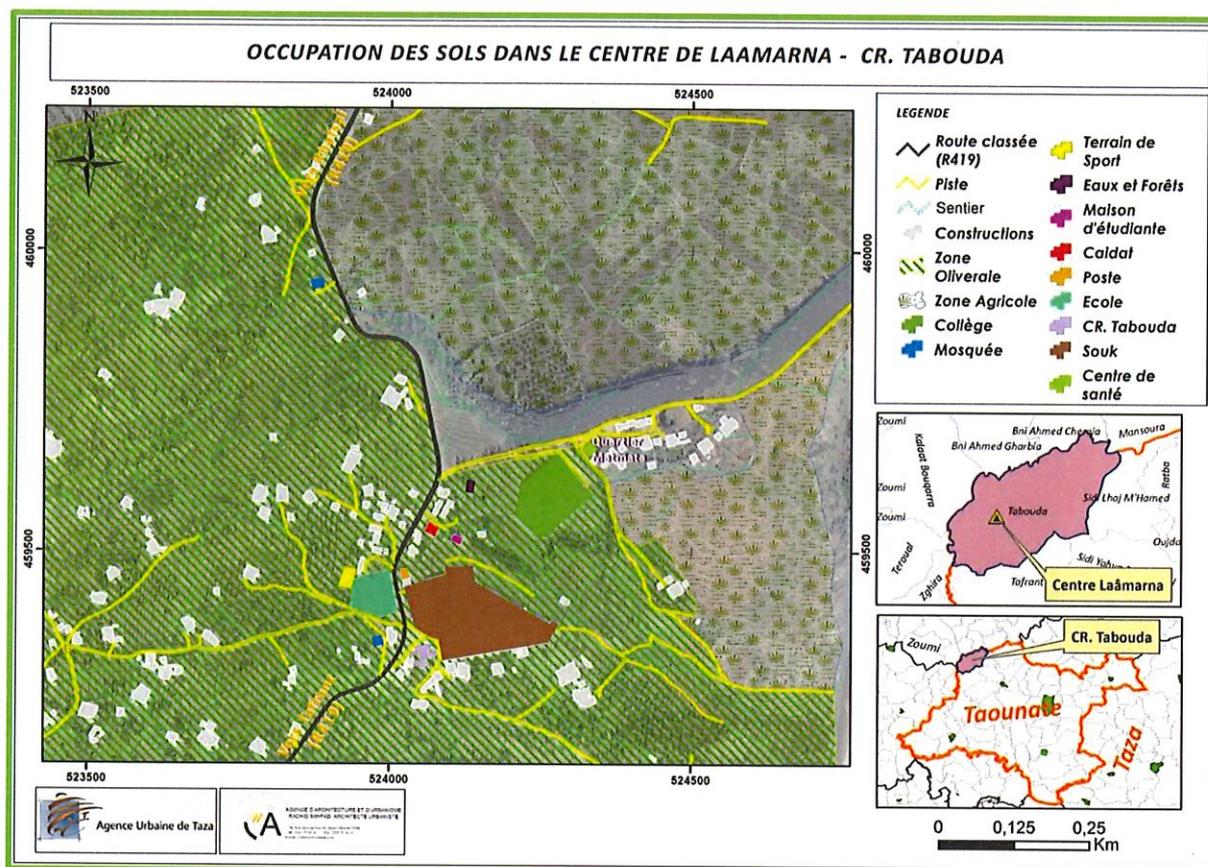
La commune est marquée par la prédominance du type rural, dispersé et non organisé avec une tendance de développement de l'habitat groupé de type maison marocaine moderne de type R+1 dans le centre. Ce type d'habitat reste marqué par une prédominance des constructions non achevées mais habitées.

La morphologie du terrain est généralement accidentée ce qui limite les opportunités foncières d'extension dans le futur.



Photo 19 : Habitat de type maison marocaine (Habitat moderne)

Ainsi, on constate la prolifération de l'habitat sommaire et non réglementaire qui prend la forme soit d'un groupement de construction clandestine, soit une dispersion sur des exploitations agricoles soit sous forme d'abris réalisés avec des matériaux de récupération (tôle, bois, ...) soit sous forme de maisons abandonnées.



Carte 12 : Occupation des sols dans le centre Laâmarna - CR. Tabouda

#### 8.4.2. ASSAINISSEMENT LIQUIDE ET SOLIDE

Le rejet des déchets solides au centre du douar et l'évacuation des eaux usées se fait dans le milieu naturel et à ciel ouvert. Ces modes d'évacuation représentent un risque de pollution de la nappe phréatique et un risque hygiénique et sanitaire en absence d'un réseau d'assainissement et d'une décharge contrôlée dans la commune en général et du centre en particulier. La majorité de la population utilise des puits perdus.

A l'échelle du centre, cela se traduit par le développement et la prolifération de points noirs dans le centre (voir photos ci-dessous).



Photo 20 : Problématique des déchets solides et liquides

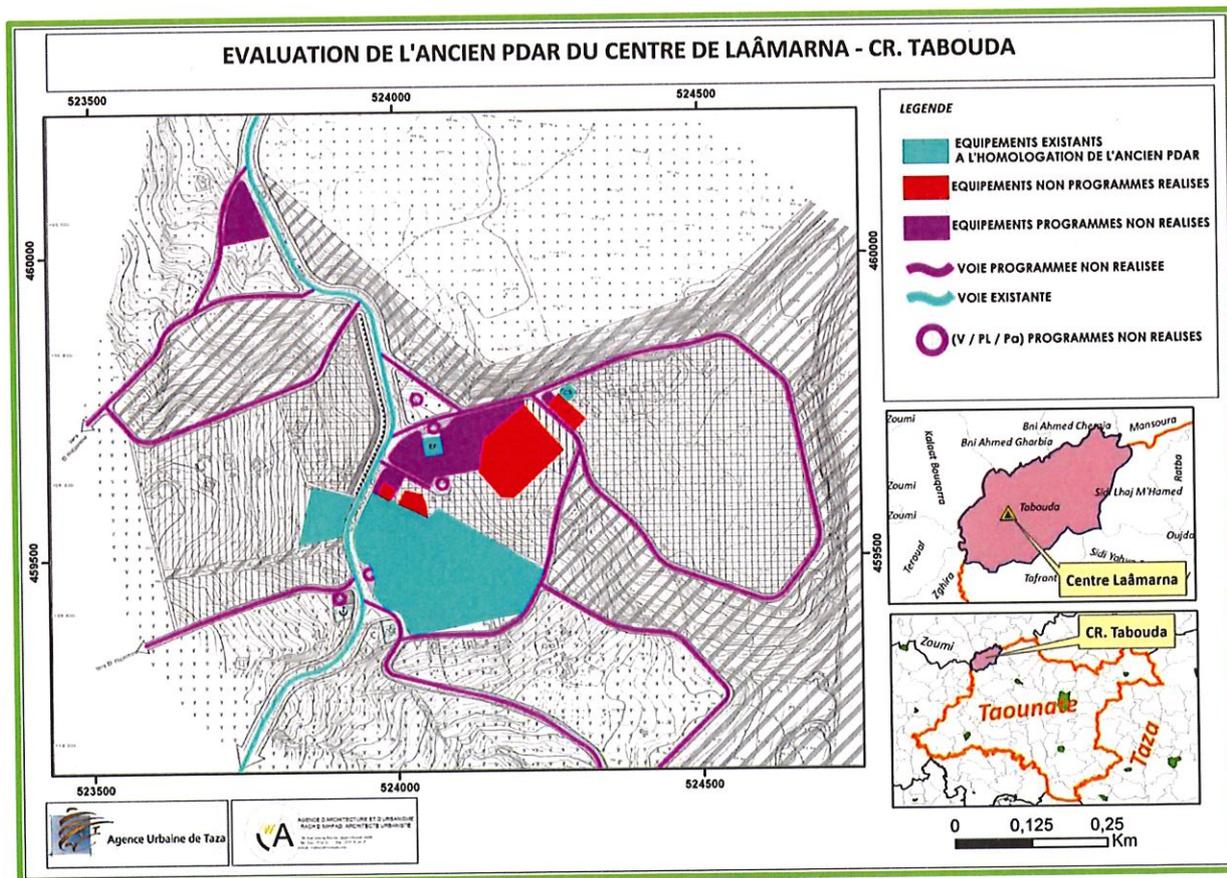
### 8.5. DOCUMENT D'URBANISME

Le centre de Laâmarna a été doté d'un Plan de Développement approuvé en 1992. Avant d'entamer les études d'actualisation du PDAR dudit centre, une évaluation réaliste et objective de ce document d'urbanisme s'avère nécessaire, et ceci à travers une étude comparative afin de sortir les tendances d'urbanisation, le taux de réalisation du PDAR, les blocages qui n'ont pas permis sa mise en œuvre, ...etc.

- La majorité des équipements et des voies programmées ne sont pas réalisées
- Les équipements réalisés ne sont pas programmés dans le PDAR

Force est de constater que le taux de mise en œuvre dudit PDAR reste très faible pour ne pas dire nulle.

C'est ainsi que le but principal escompté par l'actualisation du plan de développement du centre de Laâmarna est de disposer d'une étude réaliste qui définit les grandes orientations et la stratégie de développement du centre visant, d'abord, la préservation et la mise en valeur de son développement urbanistique.



Carte 13 : Evaluation de l'ancien PDAR du centre de Laâmarna - CR. Tabouda

## 9. CONCLUSION

Il est vrai que la commune de Tabouda appartient géographiquement aux montagnes du Prérif, une zone connue par la richesse écologique et de biodiversité, aussi par la fertilité de ces terres malgré la topographie accidentée. Cependant, notre commune ne tire pas profit de cette situation. Avec un climat semi-aride à humide et un et potentiel important en terme de ressources en eau la zone souffre d'une mauvaise gestion de ce potentiel qui devra être exploité d'une manière plus rationnelle et moderne pour développer d'autres types de d'activité économiques relatives généralement à l'agriculture.

Toutefois, le centre est desservi en faible infrastructure de transport, il est situé sur la RR n°419 qui assure sa liaison avec son armature rurale. En revanche, cette situation est à double tranchant, d'une part le centre peut profiter de sa proximité des villes et des centres qui l'entourent et qui lui offre, entre autres, les moyens de développer sa production et sa commercialisation, Mais d'autre part, l'infrastructure doit être au bien équipé ce qui va offrir plus d'opportunité d'émergence et de développement de notre aire d'étude.

Par ailleurs, le centre pâtit toujours d'un manque en infrastructure et superstructure, une situation qui cause plusieurs dysfonctionnements sociaux et spatiaux. Nous allons donc proposer dans ce qui suit les différents éléments constituant la configuration socio-spatiale et économique des projections potentiels de la commune et du centre chef-lieu afin de lui assurer un repositionnement dans son armature territoriale.

## PROJECTIONS SOCIO-SPATIALES ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES

### I. LES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES

#### 1. LES PRINCIPES DÉMOGRAPHIQUES

De par la nature de la présente étude, le diagnostic que nous venons de dresser a pour objet de relever le double défi suivant :

- Permettre la compréhension de la situation actuelle du centre et de la commune rurale de Tabouda et l'évaluation des conditions de vie de sa population ;
- Constituer le véritable point d'ancrage de la formulation des projections et de la définition des tendances.

Compte tenu des développements précédents et si nous considérons que le premier objectif a été atteint, la cohérence de notre démarche nous incite désormais à orienter nos investigations dans le sens prospectif. Les tendances à définir et les projections à formuler ne peuvent évidemment pas être considérées comme des prédictions parfaites. L'essentiel de l'acte de projeter consiste surtout dans la délimitation des frontières au-delà desquelles la validité des propositions retenues n'est plus garantie. Les projections que nous allons formuler comportent donc nécessairement une marge d'incertitude et excluent de facto les mutations radicales qui, si elles se produisent, risquent de bouleverser les données de base et les tendances qui en découlent.

Compte tenu aussi de la nature de la présente étude et de l'interpénétration des différentes composantes de l'entité spatiale, les projections dont il est question porteront aussi bien sur les données démographiques et concerneront tant la globalité du système que ses composantes sectorielles. Quel que soit le degré de fiabilité et de précision qu'elle puisse atteindre, aucune perspective démographique ne peut prétendre à la fixation du nombre exacte d'une population à une date précise. Partant donc du rythme de la croissance démographique qui maintient le taux de la dernière décennie, les calculs menés à cet égard prennent en considération les principales composantes démographiques et les conditions socio-économiques de la population de l'aire de l'étude. Pour ce faire, la méthode tendancielle à taux constants a été utilisée.

#### 2. LA MÉTHODE TENDANCIELLE MODULEE

La méthode tendancielle tient compte de l'évolution passée, pour décrire la tendance future de la population. Elle suppose que la population objet de l'étude a évolué dans les années à venir selon le rythme d'accroissement antérieur en termes de schéma de mortalité, de fécondité et de migration. Elle se base sur l'évolution des taux annuels de la tendance enregistrée au cours de la période intercensitaire. La formule utilisée pour ces projections se présente comme suit :

$$P_t = P_0 \times (1+r)^x, \text{ où :}$$

$P_t$  : l'effectif de la population à la date  $t$

$P_0$  : l'effectif de la population à la date de départ

$R$  : Le taux d'accroissement annuel intercensitaire moyen



**x** : Nombre d'années de projection (la différence entre la date de départ et l'année de projection)

Toutefois, cette méthode présente un inconvénient, en projetant une situation à partir d'un constat réel basé sur la croissance globale. On projette ainsi les circonstances du moment et les données à caractère structurel et conjoncturel qui sont susceptibles de connaître des changements à l'avenir. Cette remarque fondamentale a conduit à la nécessité d'opter pour une méthode tendancielle modulée.

### 3. LE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE GENERAL

Avant d'entamer les projections démographiques du centre Laâmarna, il convient de rappeler le contexte démographique général. Les perspectives démographiques établies pour le Maroc laissent apparaître que la population marocaine totale se stabilisera autour de 45 millions d'habitants à l'horizon 2045-2050, avec une stagnation de la population rurale autour de 13 millions d'âmes et une population urbaine autour de 32 millions d'âmes. Le croît démographique des villes, actuellement alimentées par le croît naturel et par l'immigration d'origine rurale, est appelé à subir les effets de l'exode rural, qui prendra le pas, de façon de plus en plus prépondérante, sur le croît naturel des centres. Cette tendance aura des conséquences négatives à la fois sur le monde rural qui se dépeuple et sur les agglomérations urbaines qui connaissent une saturation de plus en plus prononcée.

### 4. TENDANCES FUTURES DE LA POPULATION A L'HORIZON DU PDAR

#### 4.1. SCENARIO TENDANCIEL

Cette variante s'appuie sur l'hypothèse d'une croissance démographique allant dans le sens de la tendance observée durant les décennies précédentes. Celle-ci considère que la population du centre continuera sa croissance à un rythme équivalant à celui enregistré au cours de la période précédente, ici 1994-2004.

**Tableau 9 : Projections de la population du centre de Laâmarna selon le scénario tendanciel**

Année	2004	2017	2021	2026
Population	787	943	996	1067
TAMA	1,4%		1,4%	1,4%
Ménage	165	197	208	223

En effet, selon cette hypothèse, la population de notre aire d'étude passera de 787 habitants en 2004 à 1067 habitants à l'horizon du plan de développement quant aux ménages, ils seront de 223 ménages. Pour ce qui est de l'évolution des ménages, tenant compte de la tendance actuelle vers la baisse de la taille de ménage, on suppose que la taille moyenne des ménages à l'horizon du PDAR serait de l'ordre de 5 personnes/ménage.

#### 4.2. SCENARIO VOLONTARISTE

Concernant la variante volontariste, ce scénario se permet de corriger la tendance antérieure par l'introduction de certaines données économiques et conjoncturelles importantes. Dans ce sens, il est primordial de prendre en compte les projets communaux en cours de réalisation ainsi que les projets qui peuvent être réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement et du Plan Communal de Développement, notons que notre aire d'étude profite d'un contexte marqué par une bonne gouvernance qui encourage la réalisation de ces projets tout en favorisant le développement d'un climat d'investissement attractif. Ce deuxième scénario prend en considération les orientations stratégiques suivantes :

- ❖ Réalisation des projets de réhabilitation des infrastructures de base surtout en ce qui concerne l'aménagement des pistes reliant entre les douars de la commune et le chef-lieu communal ;
- ❖ Le lancement d'une dynamique de développement économique pour l'ensemble de la commune ;
- ❖ L'amélioration des recettes de la commune rurale, notamment via la redynamisation de son souk hebdomadaire ;
- ❖ L'amélioration des niveaux de vie des habitants par la promotion du travail et l'encouragement de la scolarisation et de la formation professionnelle ;
- ❖ L'amélioration de la dynamique spatiale avec le processus de désenclavement que connaîtra la commune ;
- ❖ La généralisation de l'électrification dans la commune ainsi que l'adduction en eau potable ;
- ❖ La requalification du centre de Tabouda et sa dotation en équipements socio-collectifs ;
- ❖ Construction et aménagement d'un terrain de sport et une maison de jeunes au centre de la commune ;
- ❖ Le repositionnement du centre au sein de son armature provinciale en profitant du réseau routier existant et de son emplacement au sein de la région de Taza-El Hoceima-Taounate ;
- ❖ La modernisation du secteur agricole et l'introduction de culture à haute valeur ajoutée et l'élargissement du périmètre irrigué de la commune.

Ainsi, l'on propose pour notre centre un taux d'accroissement en prenant en considération les projets précédemment cités, justifié par la dynamique prévue dans ce territoire riche et prometteur, soit un TAMA de l'ordre de 2.5% à l'horizon du PDAR :

**Tableau 10 : Projections de la population du centre de Tabouda selon le scénario volontariste**

Année	2004	2016	2020	2026
Population	787	1058	1237	1657
TAMA	2,5%		4%	5%
Ménages	165	251	325	552

Selon ce scénario, la population de notre aire d'étude passera de 787 habitants en 2004 à 1353 habitants à l'horizon du PDAR, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2.5%. Pour les ménages et avec une régression volontariste de la taille des ménages en 3 âmes/ménages, le nombre de ménages devra atteindre 450 ménages en 2026.

## II. PERSPECTIVES SOCIO-ECONOMIQUES

### 1. INTRODUCTION

D'un point de vue conceptuel, le développement territorial durable consiste en la mise en exergue d'un processus de valorisation des deux composantes initiales d'un territoire, à savoir la composante matérielle, englobant les différents éléments de la richesse spatiale, ainsi que la composante idéale, qui inclue tous ce qui se rapporte aux ressources humaines et aux actions de transformation et d'exploitation de la composante matérielle. En respectant cette logique de développement territorial, l'élaboration du PDAR de notre aire d'étude exige entre autres, la mise en place d'une stratégie de développement territorial valorisant les différentes potentialités dont dispose ce territoire. Une stratégie basée sur l'exploitation des conclusions tirées du diagnostic spatial et humain, afin de sortir avec un document d'urbanisme qui répond aux besoins actuels et futurs de la population en relation interactive avec l'armature provinciale et régionale.

Dans ce cadre, afin de rendre notre centre un pôle attractif et compétitif, un effort doit être déployé. Premièrement en matière de développement humain afin d'assurer à la population des bonnes conditions de vie, en plus de la garantie des éléments d'infrastructure et superstructure nécessaire en vue d'encourager un processus de développement économique territorialisé, et deuxièmement en matière de tissu productif et la promotion de l'emploi pour permettre l'insertion de l'aire d'étude dans l'armature territoriale provinciale et régionale.

Le PDC de Tabouda a permis de dégager les principales orientations stratégiques, ainsi que les forces et faiblesses de la commune. Ceci doit conduire à la formulation des objectifs spécifiques de développement d'un côté, et au choix et à la priorisation des actions à entreprendre dans le cadre d'une planification stratégique, de l'autre.

**Tableau 11 : Matrice SWOT pour la CR. Tabouda**

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Des terres fertiles</li> <li>❖ Un patrimoine touristique important</li> <li>❖ Une population globalement jeune</li> <li>❖ Une implication du conseil communal</li> <li>❖ Centre commercial communal (souk)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Insuffisance des parcours pour le pâturage</li> <li>❖ Manque d'encadrement des agriculteurs ; problème de coordination et de sensibilisation entre le centre agricole et les agriculteurs</li> <li>❖ Manque de structuration du secteur et des filières agricoles,</li> <li>❖ Absence d'organisations professionnelles</li> <li>❖ Départ de la main d'œuvre</li> </ul>

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Forêt du Rif</li> <li>❖ Plan Maroc vert</li> <li>❖ Proximité de la station touristique Chefchaouen</li> <li>❖ Existence d'un potentiel important en terme de biodiversité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La sécheresse</li> <li>❖ Déprise rurale suite à l'exode massif</li> <li>❖ L'érosion des sols issue de la topographie accidentée et l'abondance des précipitations ;</li> <li>❖ Problème de la demande touristique</li> </ul>

Certes, l'image territoriale de la commune présente une réalité caractérisée par un ensemble de dysfonctionnements liés au milieu physique ainsi qu'au milieu humain. Cependant, cette réalité peut être surmontée grâce aux efforts qui peuvent être déployés par les acteurs locaux.

L'avenir de la commune dépend de sa population et du rôle joué par les différents acteurs, ce qui fait défaut c'est une vision stratégique permettant de prospecter l'avenir tout en tirant profit des potentialités offertes par le territoire communal.

Les finalités recherchées dans l'établissement de ce PDAR visent, essentiellement, l'adoption d'une approche nouvelle en vue de permettre une orientation meilleure et fluide des programmes et d'opérations d'urbanisme envisagés éventuellement, l'encouragement d'un processus de développement économique territorialisé, la mise en place d'une dynamique urbaine susceptible de favoriser les conditions de vie favorables aux citoyens ; la prise en compte des déficits actuels au niveau local et des blocages qui s'opposent à l'insertion de l'aire d'étude dans l'armature territoriale provinciale et régionale et l'adoption d'une approche participative à même de favoriser un développement accepté et concerté à travers l'identification négociée des besoins en équipements de base et en équipements sociaux.

Le présent PDAR vise l'élaboration d'une stratégie répondant aux défis de développement territorial de notre aire d'étude, tout en respectant les orientations stratégiques des grands projets de développement régional et national.

Alors, les perspectives qui seront présentées dans ce chapitre tiennent compte des atouts, des faiblesses, des opportunités et des contraintes caractérisant notre aire d'étude, ainsi que de la dynamique économique de développement de toute la région. Elles visent l'adoption d'une vision globale de développement homogène, durable et solidaire.

Le centre de Tabouda est un territoire appartenant au pays Rif marocain qui tourne autour de l'orbite de la ville de Taounate dont il est largement dépendant, ce qui rend notre centre sans fonction ni vocation bien précise. Cela dit, afin de redonner à ce centre un nouveau souffle et améliorer son attractivité, il faudrait initier des actions de valorisations de ces potentialités à savoir ; la dotation du territoire en équipements de base, d'infra et de superstructure, la mise à niveau urbaine, architecturale et paysagère, sans oublier la requalification des ressources humaines, afin de développer une attractivité concurrentielle.



## **2. LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL DE LA POPULATION DU CENTRE**

L'attractivité et la compétitivité territoriale de notre aire d'étude passe inévitablement par l'encadrement et l'amélioration des conditions de vie de la population. C'est-à-dire l'amélioration de la desserte en ce qui concerne les besoins en infrastructure et superstructure afin d'assurer une vie décente à la population autochtone. Le centre de Tabouda ainsi que la totalité du territoire communal pâtissent d'un manque cruel dans les équipements d'infrastructure et superstructure.

Notre stratégie vise d'abord l'amélioration des conditions d'accueil de la population. Ainsi, le développement humain et social des habitants de la commune de Tabouda en général, et de notre aire d'étude en particulier passe par la diminution des déséquilibres au niveau des infrastructures de base, l'amélioration des taux de scolarisation, la diversification des opportunités d'emploi, et l'intégration de la femme et des jeunes dans la vie sociale et économiques via la mise en œuvre d'activité et d'initiative afin de dynamiser et de rehausser le niveau culturel de la commune.

Dans ce cadre, l'amélioration de la qualité de l'enseignement au niveau de la commune passe nécessairement par le développement de l'enseignement préscolaire (garderies, crèches, etc.), l'équipement des écoles aussi bien en matière d'électricité, d'eau potable et de sanitaires qu'en matériel didactique adapté à l'évolution de la société, la lutte contre l'analphabétisme par la généralisation de cours d'alphabétisation serait des actions obligatoires afin de rehausser le taux de scolarisation. Quant à l'enseignement secondaire actuellement la commune est dépourvue d'établissement lycéen.

Au niveau de la formation professionnelle, le territoire communal est dépourvu d'institutions de formation, il est indispensable d'assurer une adéquation proportionnelle entre la vocation économique du territoire communal et la stratégie de développement et d'amélioration d'attractivité de la commune en terme d'investissement et la qualification de ses ressources humaines dans le sens de la création d'un centre de formation professionnelle et la création de centre de qualification et de savoir-faire artisanal.

## **3. LA REDYNAMISATION DE L'ECONOMIE LOCALE**

De par son caractère rural, le secteur primaire constitue le cœur de la sphère économique de la commune et du centre. C'est un secteur qui est considéré comme principal moteur de la croissance et aussi un levier de développement de l'économie au niveau de ce territoire.

Le commerce constitue une importante opportunité pour le centre eu égard à sa position à proximité des pôles urbains de la province, avec le développement de cette activité le centre jouera le rôle d'une plaque tournante au sein de son armature territoriale. Ainsi donc, la redynamisation de l'économie locale de notre aire d'étude passera par trois axes figurant comme ci-après.

### 3.1. LE RENFORCEMENT DU ROLE DU SECTEUR PRIMAIRE COMME LEVIER DE DEVELOPPEMENT

Comme il est déjà mentionné précédemment, la commune rurale de Tabouda dispose d'un fort potentiel agricole. Cependant, plusieurs contraintes existent et entravent le développement de ce secteur :

- ❖ La sécheresse chronique ;
- ❖ L'inadaptation des systèmes d'irrigations ;
- ❖ Difficultés d'approvisionnement en intrants ;
- ❖ Difficultés d'accessibilité aux crédits ;
- ❖ Le morcellement des terres ;
- ❖ Manque de mécanisation ;
- ❖ Faiblesse de l'infrastructure de communication et de transport ;
- ❖ Système d'exploitations traditionnel ;

Par ailleurs, pour assurer un processus de mise en valeur des potentialités agricoles dont dispose la commune ainsi que pour favoriser un processus de développement socio-économique, plusieurs actions sont à entreprendre dans ce sens :

- ✓ La généralisation de l'utilisation des semences sélectionnées et garantir un approvisionnement suffisant et de meilleure qualité ;
- ✓ Sensibiliser les agriculteurs de l'importance d'effectuer des analyses du sol pour avoir une meilleure connaissance de la fertilisation à introduire dans le système de culture ;
- ✓ L'introduction de nouvelles cultures ;
- ✓ Projet de mise en valeur agricole ;
- ✓ Accroissement et transformation de la production laitière et l'amélioration de la productivité du cheptel au niveau de la zone ciblée ;
- ✓ Développement de l'aviculture ;
- ✓ Organisation des agriculteurs en coopératives agricoles ;

### 3.2. PROMOTION ET ORGANISATION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE

L'activité commerciale constitue une activité économique importante pour la population du centre ainsi que celle de la commune de Tabouda. Sachant que le centre de Laâmarna dispose d'un Souk hebdomadaire, le commerce pourrait constituer une clé de voute pour le développement du centre et l'amélioration des conditions de vie de sa population. Cependant, les difficultés d'accessibilité et de mobilité dans à notre aire d'étude ont porté préjudice à l'activité commerciale dans la mesure où le besoin en terme d'infrastructure routière est totalement présent.

Devant ce constat, la meilleure solution pour le déclenchement d'une activité commerciale organisée est de renforcer le réseau d'accessibilité au niveau la commune et de mettre en valeur au même temps les produits du terroir. Ceci-dit la sensibilisation des agriculteurs quant à l'importance des produits de terroir dans le développement socioéconomique de la commune et développer par la suite une chaine de distribution et de commercialisation.

### 3.3. LA MISE EN TOURISME DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le secteur touristique est un secteur de diffusion qui permet la reconnaissance du territoire et son intégration socio-économique dans le contexte provincial, régional ou même national. L'une des caractéristiques intéressantes de l'activité touristique est qu'elle peut valoriser certaines situations qui constituent des handicaps pour les autres activités. Dans notre aire d'étude, le tourisme peut constituer un levier de développement puisqu'il nécessite moins d'investissement vu les potentialités de cette dernière.

La situation de notre air d'étude sur les montagnes du Prérif lui confère une originalité écologique dont la combinaison avec la diversité orographique et géologique régionale favorisent une grande richesse écologique. Dans la partie des montagnes, l'élévation altitudinale exposée à l'humidité et à la douceur des influences climatiques atlantiques et méditerranéennes favorisent le développement d'une végétation forestière.

De sa part, La commune de Tabouda recèle un potentiel touristique considérable, il s'agit des écosystèmes montagnards, aussi de potentiel naturel et paysager situé constituant un patrimoine à valoriser, et passant par la richesse écologique local typique de la région.

La mise en valeur des sites touristiques existants dans le territoire communal ;

- La valorisation et la préservation du patrimoine artisanal local ;
- L'encouragement de nouveaux modes d'hébergement, tels que des fermes d'hôtes ou l'hébergement chez l'habitant...
- L'organisation de circuits touristiques à l'échelle régionale (voiture, pédestre, cheval) ;
- L'installation de lieux de rencontres culturelles ;
- La restructuration et l'amélioration du cadre urbain local (habitat décent, assainissement adéquat, voirie convenable, circulation fluide...) ;
- Le renforcement de l'infrastructure routière et la dynamisation des moyens de transports ;
- La mise en commun des ressources artisanales et touristiques afin de rehausser le niveau de productivité et de prestation des deux secteurs ;
- Faire connaître la commune ainsi que ces régions à l'échelle nationale et internationale à travers des forums à l'étranger ;
- La mise en place d'un circuit touristique sous le thème de la découverte des montagnes du Rif.

### 3.4. LA PROMOTION DE L'ARTISANAT LOCAL

La stratégie nationale de l'artisanat vise à répondre à un double objectif. D'une part, adopter une politique volontariste pour créer suffisamment de nouveaux emplois. D'autre part, illustrer le nouveau rôle de l'administration qui doit passer d'une administration de gestion à une administration de développement. En d'autres termes, l'Etat devient un entraîneur qui choisit des axes de développement et oriente et encadre les acteurs privés. Le secteur privé pour sa part, se voit investi de la mission de mise en œuvre de ces axes de développement et de création d'emplois.

En 2013, et dans le cadre du Plan de Développement Régional de l'Economie Sociale (PDRES) pour la Région de Taza-Alhoceima-Taounate, un plan d'action a été lancé pour la promotion de l'artisanat locale, notamment le Tissage. On propose donc, la mise en valeur de ce type d'activité en faisant connaître ses produits à l'échelle régionale voire nationale.

### III. BOOSTER L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE VIA LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL DU CENTRE

Le développement territorial du centre de Tabouda exige la mise en place d'une vision stratégique de marketing rural territorial basée sur la valorisation et la requalification des différentes potentialités dont regorge ce territoire, s'agissant des atouts matériels ou idéels. Ce qui nécessite, par voie de conséquence, la mise en œuvre d'un certain nombre d'aménagements adéquats. Ceci dit, l'amélioration de la dotation de ce territoire en équipements de base tout en respectant les principes de justice socio-spatiale, afin de remédier aux problèmes liés à l'inadéquation entre l'offre et la demande en matière des équipements et des services proposés.

Dans ce sens, le présent plan de développement prévoit la mise en exergue des mesures et des aménagements selon les axes suivants :

#### 1. LA REQUALIFICATION DE LA FORMATION ET DE L'EDUCATION.

Afin d'assurer un cadre de développement économique attractif et un climat d'investissement favorable, la mise en valeur du potentiel humain via une vision qui assure l'adéquation de l'offre en formation et le processus de développement économique du centre et de la commune rurale de Tabouda, est une action primordiale. Dans ce sens nous proposons dans le cadre de ce plan de développement de :

✓ **Promouvoir une offre en équipements d'enseignement adéquate au processus de croissance démographique** : afin de renforcer le rôle du centre de Tabouda en tant que pôle de développement organisateur de son armature communale, le centre doit être doté d'un lycée favorisant l'amélioration du niveau d'instruction de la population du centre et de la commune. Ensuite, tenant en compte du défi d'accessibilité qui se pose pour un bon nombre de douars de la commune, il va falloir prévoir la mise en œuvre d'un système de transports scolaire, pour les différents niveaux d'instruction, au profit de l'ensemble du territoire communal ;

✓ **La promotion d'une offre de qualité en équipements de préscolaire** : Ceci dit, la mise en place d'un certain nombre de garderies et de crèches afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population communale, soit la mise en œuvre d'une offre accessible permettant la suppression des disjonctions socio-spatiales, tout en assurant l'amélioration de l'offre en matière d'enseignement préscolaire ;

✓ **La création d'un centre de formation professionnelle proposant des formations spécialisées respectant la fonction économique de ce territoire** : le centre de Tabouda, ainsi que l'ensemble du territoire communal ne disposent actuellement d'aucun centre de formation professionnelle. Ceci dit, la commune dont son centre chef-lieu a besoin



d'une vision stratégique permettant l'implication des jeunes dans la dynamique de développement économique, notamment en ce qui concerne, l'agriculture moderne, le commerce solidaire, l'artisanat, soit des branches d'activités sur lesquelles se base la promotion économique du centre et de la commune Tabouda ;

✓ **La mise en place des centres d'alphabétisation et de formation pour les femmes et les jeunes de la commune** : ce sont des centres qui doivent être créés en coopération avec les associations locales de développement humain, tout en proposant des formations professionnelles en faveur des femmes et de jeunes filles pour leurs permettre d'améliorer les conditions de leurs vie.

## 2. L'AMELIORATION ET LA GENERALISATION D'UNE OFFRE SANITAIRE ADEQUATE.

L'amélioration de l'offre sanitaire ou médicale est une condition indispensable de développement humain et territorial respectant les normes de l'urbanité, pour un territoire attractif. La commune dispose de centre de santé communal au centre de la commune qui permet d'assurer les soins sanitaires à toute la population de la commune. Ce centre de santé est doté d'une seule infirmière. Soit une offre qui ne suffit plus pour subvenir aux besoins de la population locale du centre ainsi que celle des autres douars de la commune. Ceci dit, les infrastructures en termes de santé ne sont plus aptes à satisfaire les besoins de la population, la commune enregistre un manque important en médecins et infirmiers. La création d'une nouvelle salle d'accouchement s'avère parmi les actions prioritaires de la commune afin de répondre aux besoins des populations des douars éloignés.

## 3. LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET LA CORRECTION DE LA CARENCE ENREGISTREE A CE NIVEAU

L'accès aux équipements de base et le renforcement de la dotation des différentes unités socio-spatiales de la commune en infrastructures est l'une des conditions initiales pour l'amélioration du cadre de vie de la population afin de promouvoir un potentiel idéal d'une haute valeur ajoutée favorisant le développement territorial du centre et de la commune rurale de Tabouda. Ceci dit, l'amélioration de l'offre actuelle en infrastructure de base selon une logique d'équité socio-spatiale, permettant de dépasser la défaillance actuelle en matière d'équipements de base et respectant le processus d'évolution démographique et de croissance urbaine du territoire du centre chef-lieu. Dans cette optique nous ciblons :

Le renforcement du réseau d'eau potable et la mise en place d'un système d'assainissement : en raison du caractère dispersé de l'habitat au niveau du centre, une bonne partie des habitants ne sont pas raccordé au réseau de l'ONEP, de ce fait il va falloir multiplier les efforts afin d'assurer à toute la population du centre un bon niveau d'équipement. Pour l'assainissement liquide, les ménages utilisent des fosses septiques.

La généralisation de l'électrification et l'élargissement du réseau d'éclairage public : Le caractère dispersé de l'habitat au niveau de la commune de Tabouda freine le processus de l'électrification dans le reste des douars de la commune.

L'amélioration de la circulation, de l'accessibilité et de la connectivité des différents douars de la commune par rapport au centre : le centre de Tabouda est accessible via la RR 419. Mais, on ne peut pas dire autant pour les autres douars de la commune dont l'accessibilité, surtout en période d'hiver, reste toujours difficile. Il faut donc prévoir le revêtement des voies tertiaires qui assure la liaison entre les différents douars et le centre. En ce qui concerne le système de transport, il va falloir mettre en place un système de transport permettant une accessible, avec une meilleure fluidité de la circulation.

Selon les recommandations des ateliers de réalisation du Rapport d'état des lieux pour la commune de Tabouda, les objectifs spécifiques étaient de :

Renforcer l'infrastructure relative à l'éducation, notamment l'enseignement fondamental.

- ❖ Renforcer, en termes des ressources humaines, le nombre des enseignants.
- ❖ Valoriser le rôle des associations des tuteurs des élèves
- ❖ La création d'un internat au niveau du collège de Tabouda
- ❖ Renforcer le transport scolaire
- ❖ Construction de logements pour les enseignants.

#### 4. GESTION SPATIALE

Le marketing territorial en tant qu'une action de promotion d'un espace en croissance, vise le renforcement de son attractivité mettant en valeur sa fonction en tant qu'un cadre de socialisation de proximité, marqué par un paysage territorial homogène bien soigné. Dans ce sens, il va falloir résoudre les problèmes liés aux phénomènes d'exclusion socio-spatiale et favoriser une meilleure intégration des différentes composantes socio-spatiales du territoire du centre afin de lui donner une vraie identité architecturale. Dans ce cadre, les propositions du futur plan de développement devraient s'inscrire dans un objectif :

- ❑ De mise à niveau du paysage architectural et la requalification urbaine du centre, via l'amélioration du cadre de vie et des conditions de logement, et ceci à travers :
  - ❖ **La satisfaction des besoins actuels et futurs en termes de logements décents, et surtout, de logements sociaux collant avec les capacités des populations locales;**
  - ❖ **L'amélioration de la desserte interne et de la connectivité entre le centre et les autres douars ;**
  - ❖ **L'aménagement et la création de jardins publics, d'espaces verts équipés, d'aires de jeux pour enfants selon les besoins des zones résidentielles ;**
  - ❖ **La création de nouvelles zones de récréation permettant aux jeunes de pratiquer des activités sportives et de loisirs.**
- ❑ De mise à niveau des infrastructures de base passant par :
  - ❖ **La mise à niveau de la voirie existante ;**
  - ❖ **La réalisation de nouvelles voies de circulation ;**
  - ❖ **Le revêtement des trottoirs ;**

- ❖ **La reprise technique des réseaux divers : éclairage public, eau potable, électricité ... ;**

## **5. PROMOTION D'UN TISSU ECONOMIQUE DIVERSIFIE POUR UN TERRITOIRE ECONOMIQUEMENT ATTRACTIF**

Le tissu économique du centre de Tabouda est basé essentiellement sur le secteur agricole. En effet, le SPL (Système de production locale) est basé sur une activité agro-sylvo-pastorale, où l'élevage constitue les principales sources de revenus pour la population autochtone. D'autre part, le commerce reste élémentaire et se limite aux boutiques locales servant à subvenir aux besoins de la population du centre.

Cet état de lieux nous amène à réfléchir aux différentes possibilités de diversification de l'économie locale tout en tirant profit de potentiel naturel et humain local qui est considéré comme le point fort de la zone.

### **5.1. MODERNISATION ET ENCOURAGEMENT DE LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR AGRICOLE**

L'activité agricole du territoire de la commune rurale de Tabouda est à caractère traditionnel à dominante céréalière. Elle est amalgamée avec une activité d'élevage domestique, profitant de l'importance des parcours et de l'espace forestier de la commune.

L'agriculture constitue le principal pourvoyeur d'emplois pour les habitants, malheureusement le secteur connaît plusieurs difficultés, à savoir :

- ❖ **L'inadaptation des systèmes d'irrigations ;**
- ❖ **Le faible taux d'immatriculation des terrains agricoles ;**
- ❖ **Le morcellement des terres ;**
- ❖ **Manque de mécanisation ;**
- ❖ **Système d'exploitation traditionnel...**

Malgré la persistance de ce problème le secteur ne manque pas de potentialités de développement. La zone de Tabouda est réservée aux arboricultures notamment l'Olivier qui est fortement encouragé via la vision stratégique de développement agricole prévu par le Plan Maroc Vert, aussi par le Plan de Développement Régional de l'Economie Sociale à travers la conservation d'olives de table.

S'ajoute à cela, la culture du Kif « Cannabis » qui est considérée comme une activité mobilisant une grande partie de la population.

En vue d'assurer un processus de mise en valeur des potentialités agricoles dont dispose la commune, ainsi que pour favoriser un processus de développement socio-économique, plusieurs actions sont à entreprendre dans ce sens afin de rectifier le tir :

- L'organisation des ayants droit dans des coopératives pour l'exploitation du bois ;
- Appui à la coopérative de collecte laitière par des machines agricoles ;
- Création d'une zone agro-alimentaire ;
- L'appui aux coopératives agricoles.

Les produits agricoles considérés en tant que produits de terroir présentent une opportunité de développement importante pour la commune. Le système d'indication géographique ainsi que les appellations d'origine certifiées seront d'une très grande aide pour le développement de ces produits de terroir. Dans ce cadre l'encouragement de la société civile est une condition primordiale, pour qu'elle prenne l'initiative.

D'après nos investigations de terrain, on a pu ressortir que les points forts et clés de développement du territoire communal ne pourrait se faire qu'à travers un avantage comparatif. Par conséquent, nous proposons le développement du concept produits de terroir et d'améliorer par la suite la commercialisation de ces produits à travers le développement d'un circuit de distribution nationale.

Selon le plan stratégique du PCD de la commune rurale de Tabouda, une vision stratégique a été mise en place sous forme d'un programme de travail sur 3 ans qui vise généralement à concrétiser les recommandations du PCD. Ce programme sera financé par plusieurs instituts et agences nationales. Le graphe suivant représente les financements en fonction de domaine d'intervention :

#### IV. LES OBJECTIFS DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

En révision de l'ensemble des éléments et conclusions du diagnostic qui tracent l'image socio-économique et spatiale actuelle du centre de la commune rurale de Tabouda, il paraît clair que celui-ci n'a jusqu'à présent pas tiré avantage de son potentiel de développement varié lié principalement à sa fonction centrale en tant que chef-lieu communal et à sa position stratégique dans l'armature urbaine principalement provinciale. Les principaux objectifs du Plan de Développement peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

- ❖ Renforcer la fonction centrale du centre à l'échelle communale ;
- ❖ Donner au centre les moyens susceptibles d'élever son attractivité et son niveau de compétitivité en vue de le qualifier à jouer un rôle plus dynamique au sein de l'espace communal voire même provincial et régional ;
- ❖ Fédérer et organiser le tissu existant ;
- ❖ Orienter et maîtriser l'extension urbaine du centre.

#### V. LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Les principes d'aménagement qui doivent guider la conception de ce document sont issus des recommandations du débat national sur l'aménagement du territoire. Ainsi, l'aménagement du centre doit :

- Etre pragmatique et réaliste et ce, en tenant compte des capacités financières, techniques et humaines réelles de la commune pouvant être mises en œuvre pour réaliser les aménagements prévus (préservation, entretien et renforcement du patrimoine existant, rationalisation de l'exploitation du foncier, etc.) ;
- Etre axé sur l'homme dans la mesure où celui-ci est considéré comme composante essentielle du développement local (amélioration du cadre de vie, offre d'emploi, etc.) ;
- Protéger et mettre en valeur les spécificités locales et régionales ;



- Etre en harmonie avec la nature (ne pas empiéter sur l'arrière-pays agricole etc.) ;
- S'inscrire dans une vision globale de développement durable.

## VI. LES ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT

Les options d'aménagement à retenir pour le Plan de Développement du centre de Laâmarna, chef-lieu de la commune rurale de même nom prendront en compte les facteurs suivants :

- Les données démographiques et socio-économiques actuelles ;
- Les contraintes naturelles, techniques, foncières, etc. ;
- L'estimation des besoins de la population ;
- La volonté exprimée par les différents acteurs locaux et régionaux de donner à ce centre les moyens nécessaires pour jouer un rôle de polarisation et de structuration de l'espace communal.

Le Plan de Développement du centre de la CR. de Tabouda aura, par ailleurs, le souci et l'ambition de fédérer le tissu éclaté du centre via un aménagement global et harmonieux qui prend en considération l'ensemble des composantes spatiales du centre à savoir l'occupation actuelle des sols, les contraintes naturelles, etc...

## VII. LES OPTIONS D'AMENAGEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DU CENTRE DE LAAMARNA

Dans le souci d'intégration des différentes composantes spatiales du centre et de la recherche d'une cohésion équilibrée, harmonieuse et totale du tissu urbain, les options d'aménagement retenues dans la conception du projet du Plan de Développement du centre de Laâmarna peuvent se décliner ainsi qu'il suit :

- ❖ Le fondement de toute la conception urbanistique du PDAR et de la composition spatiale du centre de Laâmarna repose sur l'épine dorsale du centre constituée de la voie principale (R419) traversant le centre en venant du centre de la commune d'Ourtzarh vers Bab Taza, ainsi que sur la prise en compte des différentes contraintes physiques dont notamment les servitudes réglementaires ;
- ❖ Afin de renforcer l'attractivité du centre de Laâmarna, le projet de plan de Développement a programmé la réalisation de plusieurs nouveaux équipements socio-économiques, culturels, éducatifs et sportifs ;
- ❖ Le plan de Développement du centre de Laâmarna opte pour le renforcement et le rééquilibrage du pôle central actuel, la création de pôles tertiaires. Le souci étant l'équilibrage de la répartition des équipements tant sur le plan spatial qu'en terme de rang et d'accessibilité aux services publics ;
- ❖ La typologie d'habitat projetée est constituée d'habitat de faible densité (HE) et d'habitat de moyenne densité (HE2). L'objectif étant de répondre à une demande variée et d'élever le niveau d'urbanité du centre ;
- ❖ Pour ce qui est du schéma d'organisation de la circulation, le Plan de Développement du centre de Laâmarna a opté pour une trame hiérarchisée de voirie pour structurer

l'organisation spatiale du centre et assurer une liaison directe et fluide entre ces différentes composantes :

- Voies structurantes de 25-30 m d'emprise ;
- Axes de liaison et de desserte des quartiers entre 10 et 12 m ;
- Voies de contournement de 12 m;
- Aménagement de parkings de stationnement, de places en nombre suffisant par endroits qui s'y prêtent.

## VIII. SCENARIO DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE RETENU

Compte tenu de sa situation stratégique sur le réseau routier provincial, de la croissance de sa population, de la concentration des équipements collectifs, de la disponibilité de terrains et de leurs prix accessibles, du développement économique qui découle de ce qui précède, on peut considérer que la croissance démographique pour les dix années à venir sera très importante.

C'est donc la variante optimiste qui a été retenue dans la conception des projections spatiales au terme du présent Plan de Développement sur la période décennale 2015-2026. Concernant la variante volontariste, le scénario se permet de corriger la tendance antérieure par l'introduction de certaines données économiques et conjoncturelles importantes. Dans ce sens, il est primordial de prendre en compte les projets communaux en cours de réalisation ainsi que les projets qui peuvent être réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement.

Notons que le territoire communal et le centre de Laâmarna précisément profitent d'un contexte marqué par une bonne gouvernance qui encourage la réalisation de ces projets tout en favorisant le développement d'un climat d'investissement attractif.

Ainsi, l'on propose pour la commune un taux d'accroissement modéré en prenant en considération son caractère rural, justifié par la dynamique prévue dans ce territoire riche et prometteur, soit un TAMA de l'ordre de 2.5% pour la première période 2004-2016 puis un TAMA de 5% à l'horizon du PDAR (2026) :

### a. AU NIVEAU COMMUNAL

Ainsi, selon le scénario volontariste, la population communale de Tabouda serait, à l'horizon du plan de développement, de l'ordre de 32 982 habitants, répartis sur 8245 ménages.

**Tableau 12 : Projections de la population communale selon le scénario volontariste**

Année	2004	2016	2020	2026
Population	15 644	21 039	24 612	32 982
TAMA	2,5%		4%	5%
Ménages	2747	4045	5022	8245

### b. AU NIVEAU DU CENTRE

Pour le centre de Laâmarna, la cadence sera plus accentuée en raison des considérations précédemment citées, et dans la mesure où les options de développement/aménagement prévues par cette études seront concrétisées.

**Tableau 13 : Projections de la population du centre selon le scénario volontariste**

Année	2004	2016	2020	2026
Population	787	1058	1237	1657
TAMA	2,5%		4%	5%
Ménages	165	251	325	552

Ainsi, selon la variante volontariste, la population du centre atteindrait en 2016 environ 1058 habitants répartis sur 251 ménages, et dépassera, à l'horizon du plan de développement 2026, l'effectif de 1657 habitants répartis sur 552 ménages.

## IX. EVALUATION DES SUPERFICIES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

Recoupé avec les besoins relevés sur terrain et avec les différentes normes sectorielles, le futur plan de développement a été conçu dans l'optique d'une mixité sociale et en offrant plus de choix de typologies d'habitat, d'un renforcement et d'une diversification de sa base économique, du renforcement de son rôle de pôle urbain structurant du territoire communal et émergeant dans son territoire provincial dans le cadre d'une complémentarité avec les territoires limitrophes.

Par ailleurs, le projet du Plan de Développement du centre de Laâmarna est un compromis, le moins qu'on puisse dire qu'il est difficile à définir, entre :

- Les besoins des populations futures du centre à l'horizon 2026 de l'ordre de 1657 habitants ;
- La volonté et les approches volontaristes des acteurs locaux afin de dynamiser et de rehausser le rang du centre en tant que pôle structurant de son espace communal et intercommunal, et peut-être une future commune urbaine ;
- La prise en compte du faible taux de mise en œuvre des documents d'urbanisme à l'échelle nationale au regard à bon nombre de contraintes dont principalement celles financières, foncières, procédurales,...
- Le souci de ne pas hypothéquer le devenir et de l'extension du centre par un zonage et une réglementation sensiblement plus généreuse par rapport aux besoins du centre sur la prochaine décennie ;

A la lumière de ce qui précède, le tableau suivant fait état de la contenance du projet du Plan de Développement du Centre de Laâmarna, en définissant les différentes affectations et sous-affectations en nombre, en superficie, existants, projetés,...etc.

Tableau 14 : Tableau de contenance du PDAR de centre de Tabouda

<b>TABLEAU DE CONTENANCES DE PDAR DU CENTRE DE TABOUDA</b>				
AFFECTATION		Observation	Superficie (m <sup>2</sup> )	
ZONE D'HABITATECONOMIQUE CONTINU (R+2) (HE2)			98 561	
ZONE D'HABITAT DISPERSE (R+1) (HD)			189 824	
ZONE NON AEDIFICANDI			128 441	
ZONE AGRICOLE (RA)			475 585	
EQUIPEMENTS	EN1 (Ecole)	Existant	9 971	79 134
	EN2 (Collège)	Existant	9 144	
	MC (MAISON COMMUNALE)	Existant	10 601	
	Ca (CAIDAT)	Existant	851	
	S (CENTRE DE SANTE)	Existant	1 348	
	PS (POSTE)	Existant	1 703	
	A1 (EQUIPEMENT ADMINISTRATIF)	A créer	1 500	
	A2 (EQUIPEMENT ADMINISTRATIF)	A créer	2 033	
	A3 (EQUIPEMENT ADMINISTRATIF)	A créer	1 736	
	FF (FOYER FEMININ)	A créer	765	
	MJ (MAISON DE JEUNES)	A créer	636	
	ME (MAISON D'ETUDIANT)	Existant	975	
	CS1 (COMPLEXE SOCIAL)	A créer	266	
	SP1 (EQUIPEMENT SPORTIF)	Existant	2 170	
	EF (EAUX ET FORET)	Existant	218	
	SOUK	Existant	32 299	
	M1 (MOSQUEE)	Existant	297	
	M2 (MOSQUEE)	A créer	910	
	M3 (MOSQUEE)	Existant	1 328	
	M4 (MOSQUEE)	Existant	383	
CIMETIERES	CIM1	Existant	86	86
ESPACES VERTS, PLACES ET PARKINGS			8 332	
VOIRIE			107 510	
PERIMETRE D'AMENAGEMENT			1 087 473	





## CONCLUSION

La région de Taza-Al Hoceima-Taounate est une région à vocation agricole. Une vocation historique. Cependant, la vision stratégique en cours d'élaboration pour la région met l'accent sur le principe d'économie verte. Ce qui permet à l'agriculture, au tourisme et l'artisanat de fonctionner en synergie et complémentarité et être par conséquent au service du développement humain des collectivités territoriales de base.

Malgré les dysfonctionnements qu'il présente, le centre chef-lieu de commune rurale de Tabouda sera un véritable outil opérationnel pour l'aménagement spatial, économique et social entre les mains des partenaires concernés par l'acte de bâtir dont notamment les collectivités locales, les remembrements déconcentrés de l'Etat, l'Agence Urbaine de Taza, les amicales et associations de l'aire d'étude concernée, les régies,....

Le centre de la commune est confronté à de lourds handicaps : faible croissance démographique, faible diversification de la base économique, faiblesse des infrastructures et services de base et faible performance en matière de gouvernance locale et afin de relancer un développement dynamique, une politique volontariste est nécessaire permettant de désenclaver le centre, allant de la création des équipements et infrastructures de base et de logements jusqu'au développement des opportunités d'emploi au sein des activités économiques locales.

Une politique volontariste, devra constituer un facteur de développement inhérent et susceptible d'apporter les solutions convenables aux problèmes socioéconomiques ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des populations locales en se basant sur la valorisation des ressources latentes, dont le patrimoine environnemental, historique et culturel de la commune jusqu'au aujourd'hui sous exploité et souvent marginalisé.

L'apport des projets de développement est une mise en place d'outils de concrétisation d'une stratégie de développement local durable des agglomérations rurales connaissant un dysfonctionnement sur la plupart des aspects de cadre de vie de la population locale.



